

VILLE DE



Nogent-sur-Marne

Procès-Verbal du Conseil Municipal

LE LUNDI 25 MARS 2013 A 20 H 00

L'an deux mille treize, le Lundi vingt-cinq Mars à vingt heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis SCENE WATTEAU sur convocation qui leur a été adressée le 19 Mars 2013 par le Maire conformément à l'article L. 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 35

SONT PRESENTS à l'ouverture de la séance :

Jacques JP. MARTIN, Maire

Jean Jacques PASTERNAK, Thérèse-Marie THOMÉ, Jean-Paul DAVID, Véronique DELANNET, Déborah MÜNZER, Chantal LETOUZEY de BRUYNE, Christine RYNINE, Sébastien EYCHENNE, Stéphane HIRT, Karine RENOUIL, Christophe IPPOLITO, Adjoints au Maire
Bernard RASQUIN, Michèle NATAF, Anne-Marie GASTINE, Pascale MARTINEAU, Philippe PEREIRA, Alain DEGRASSAT, Marc ARAZI, Michel GILLES, Edith HESLOUIN, William GEIB, Conseillers Municipaux.

ONT DONNE POUVOIR :

M. DELLMANN Yves ... à ... M. MARTIN Jacques JP.
M. FONTAINE Jean René ... à ... M. DAVID Jean-Paul
Mme MATRUCHOT Catherine ... à ... Mme GASTINE Anne-Marie
Mme RENOUX Anne ... à ... Mme MARTINEAU Pascale
M. SAJHAU Philippe ... à ... M. PASTERNAK Jean Jacques
Mme JOFFET Aline ... à ... M. PEREIRA Philippe
Mme FONTAINE Martine ... à ... M. HIRT Stéphane
M. MASTROJANNI Michel ... à ... M. GEIB William

A DONNE POUVOIR EN COURS DE SEANCE :

M. ARAZI Marc à M. GILLES Michel à la question n°13-30

A QUITTE LA SEANCE SANS DONNER POUVOIR :

Mme MUNZER Déborah à la question n°13-49

ARRIVES EN COURS DE SEANCE :

M. NICOLAS Loïck à la question n°13-29
Mme DEBAECKER Estelle à la question n°13-30
M. DEVYNCK Michel à la question n°13-29

ABSENTES NON EXCUSEES :

Mme MONTCHAMP Marie-Anne
Mme LAVIN Marie

Les membres présents formant la majorité des Conseillers en exercice peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été proposé, en conformité à l'article L.2122-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil pour la présente séance :

SECRETAIRE DE SEANCE : M. RASQUIN Bernard

MODERATEUR : M. DAVID Jean-Paul

Ces formalités remplies ;

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 MARS 2013

SOMMAIRE

13/28 - REPRISE ANTICIPEE DES RESULTATS - BUDGET PRIMITIF 2013 - BUDGET GENERAL	5
13/29 - REPRISE ANTICIPEE DES RESULTATS - BUDGET PRIMITIF 2013 - BUDGET ANNEXE DES PARKINGS.....	6
13/30 - EXERCICE 2013 - VOTE DU BUDGET PRIMITIF BUDGET PRINCIPAL	6
13/31 - EXERCICE 2013 - VOTE DU BUDGET PRIMITIF BUDGET ANNEXE DES PARKINGS.....	31
13/32 - EXERCICE 2013 - VOTE DES TAUX D'IMPOSITION - VOTE DU PRODUIT FISCAL.....	37
13/33 - EXERCICE 2013 - SUBVENTIONS ALLOUEES EN FAVEUR DES ASSOCIATIONS.....	38
13/34 - EXERCICE 2013 - SUBVENTIONS ALLOUEES EN FAVEUR DES ETABLISSEMENTS PUBLICS LOCAUX ET AUX DELEGATAIRES	38
13/35 - EXERCICE 2013 - REPARTITION DE LA SUBVENTION DEPARTEMENTALE 2012 AUX ASSOCIATIONS A CARACTERE SCOLAIRE, CULTUREL, SOCIAL	39
13/36 - EXERCICE 2013 - COMPETENCE DONNEE A M. LE MAIRE EN MATIERE D'EMPRUNT ET DE LIGNE DE TRESORERIE	39
13/37 - CREATION DES DEUX SALLES DE CLASSE SITUEES A L'ECOLE MATERNELLE FONTENAY	40
13/38 - ABROGATION DE LA DELIBERATION N°11/192 RELATIVE A LA PROMESSE DE CONSTITUTION DE SERVITUDES AU PROFIT DE LA SARL GAMBETTA	40
13/39 - ACQUISITION D'UNE PROPRIETE SISE 3 RUE ANCELLET	40

13/40 - CREATION DU NOUVEAU PARKING MARIE CURIE - FIXATION DES TARIFS ET MODIFICATION DES MOYENS DE PAIEMENT DU PARKING DU PORT	41
13/41 - CREATION DE VACATION POUR LE CONSERVATOIRE POUR L'ANIMATION DE MINI CONCERTS	42
13/42 - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS DANS LE CADRE DE LA LOI N°2012-347 DU 12 MARS 2012 - TRANSFORMATION DE CERTAINS CDD EN CDI	42
13/43 - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS DANS LE CADRE DE LA LOI N°2012-347 DU 12 MARS 2012 -TITULARISATION DE CERTAINS AGENTS NON TITULAIRES	43
POINT 13/44 - FIXATION DES TARIFS DE SACS, Pochettes DIVERSES EN BACHE RECYCLEE	43
13/45 - MISE EN PLACE POUR LES SEJOURS AVEC NUITEES D'UN REGLEMENT INTERIEUR COMMUN AU SERVICE SPORTS-JEUNESSE ET AU CLUB DE LOISIRS ET DECOUVERTES.....	44
13/46 - SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA COMMUNE ET LA CITE SCOLAIRE EDOUARD BRANLY RELATIVE A L'ORGANISATION DE LA MESURE DE RESPONSABILISATION.....	44
13/47 - APPROBATION DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DE NOGENT ET L'ASSOCIATION ROCK N'NOGENT	45
13/48 - APPROBATION DE LA CONVENTION RELATIVE A L'ORGANISATION DU FESTIVAL DE L'OH, 25 ET 26 MAI 2013.....	46
13/49 - TARIFS DE LOCATION DE SALLES MUNICIPALES POUR L'ORGANISATION DE REUNIONS POLITIQUE PENDANT LES PERIODES PREELECTORALES.....	46
13/50 - VŒU DU CONSEIL MUNICIPAL POUR QUE LE ZOO DE VINCENNES SOIT BAPTISE PARC ZOOLOGIQUE DE PARIS VINCENNES.....	49
13/51 - COMPTE RENDU DES DECISIONS DU MAIRE PRISES EN VERTU DE L'ARTICLE L 2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES	51

Mairie de Nogent sur Marne

Conseil municipal

Réunion du 25 mars 2013

(La séance est ouverte à 20 h 10 sous la présidence de M. MARTIN, Maire de Nogent)

M. le Maire.- Bonsoir.

Nous allons procéder à l'appel.

(M. le Maire procède à l'appel des conseillers municipaux)

Comme Secrétaire de séance, je voulais proposer M. DAVID. Excusez-moi, je me trompe. Je voulais proposer M. DAVID en tant que Modérateur et, comme que Secrétaire de séance, je voulais proposer M. RASQUIN.

Je vous propose de voir, dans un premier temps, les procès-verbaux que vous avez reçus. Mille excuses d'avoir fait un tir groupé, mais nous avons un retard important dû à des raisons multiples. Il se trouve qu'il fallait rattraper ce retard. C'est pourquoi vous avez reçu le solde des procès-verbaux des derniers mois. Avez-vous eu l'occasion de les parcourir ? Sinon, vous me le dites et je les reporte au Conseil suivant. Cela ne pose pas de problème. Sinon, si vous en êtes d'accord, nous pourrions les voter s'il n'y a pas de remarque, en dehors de celle que je viens de faire qui est tout à fait logique. Je comprends que le paquet de documents que vous avez reçu, puisse être dissuasif à la lecture, de prime abord.

Monsieur ARAZI, vous voulez dire un mot ?

M. ARAZI.- Merci Monsieur le Maire. Bonsoir chers collègues. Une question de principe que j'ai évoquée ici. Dans notre règlement intérieur et notre mode de fonctionnement, il est prévu que les comptes rendus de nos Conseils soient donnés un mois après. J'avais évoqué cette question. Vous disiez que c'était un peu trop juste. Où en est-on sur ce point ? Il faudrait peut-être procéder...

M. le Maire.- Il y a plusieurs mois. Est-ce important ? On peut renvoyer cette question à la commission règlement intérieur le

moment venu, si elle se réunit un jour. En tout cas, je réponds à votre question de la façon suivante. Nous allons essayer de tenir le mois. C'est le plus simple, plutôt qu'entériner le retard que nous avons. Bien au contraire, il faut se contraindre à cette discipline.

Simplement, deux petites communications, mais très courtes. C'est plutôt une annonce que je voulais vous faire.

(Projection)

La première communication porte sur le Comité environnemental. Vous allez recevoir bien sûr des documents. Mais il se réunira le 9 avril à 18 h 30. Vous savez que ce Comité environnemental est paritaire et mixte, puisque des personnes qui ne sont pas des conseillers municipaux, y siègent. J'ai pensé, vu le nombre de sujets que nous allons évoquer, normal de vous en informer. Tous les conseillers municipaux peuvent y assister, s'ils le souhaitent.

Quels sont les sujets ? Tout d'abord, les fiches concernant l'Agenda 21, puisque le travail qui a été confié à une personne que nous avons prise en stage, est terminé. La communication des fiches Agenda 21, M. PEREIRA pourra alors les commenter. Le deuxième sujet, c'est la société Tédéo. Certains d'entre vous ont réagi à la mise en place du dispositif proposé par le SEDIF pour avoir un comptage à distance des compteurs d'eau potable. Comme il y a eu un certain nombre de remarques, j'ai demandé à l'installateur et à celui qui est en charge de la part du SEDIF, l'implantation dans les différentes villes du SEDIF, de venir pour répondre à vos questions et présenter le dispositif avec, bien sûr, tous les éléments qui pourraient intéresser certains, notamment les niveaux de champs magnétiques qui sont assortis à ce dispositif. Troisième question, celle concernant un rapport qui est passé en commission des finances et que je n'ai pas inscrit à ce Conseil. C'est celui de l'implantation d'une antenne relais sur l'un des pylônes du stade. Là, nous aurons reçu, je l'espère, le rapport technique, le document technique, pour le présenter à cette commission. Et le dernier point, c'est la décision ou l'orientation qui va être prise au niveau de la communauté d'agglomération concernant les études préalables à l'installation sur nos deux communes, Nogent et Le Perreux, de 14 stations d'Autolib' dans les mois qui viennent, peut-être avant la fin de l'année si tout se passe correctement.

Voilà les sujets qui seront abordés dans cette commission environnement à laquelle je vous conseille, si vous avez un moment, de venir participer.

La deuxième information que je voulais vous donner, je l'annonce sans document. Je voulais vous dire aussi que nous venons de terminer une revue précise et très documentée de tous les contentieux que la ville pilote avec des conseils extérieurs. Avant de diffuser ce document, je pense qu'il est préférable de faire une réunion de travail sur ces contentieux. Avec notre collègue M. DELLMANN à qui j'ai demandé de faire cette présentation, nous sommes en train de chercher une date que l'on pourra vous proposer pour faire une revue générale de ces contentieux, tous les contentieux y compris le stationnement, le parking Saint-Germain et un certain nombre de contentieux importants. D'autant que deux d'entre eux ont évolué durant les dernières semaines. Il était important que nous puissions en débattre préalablement, hors d'un Conseil municipal.

Voilà les deux informations que je voulais vous communiquer.

Maintenant, je vous demande si vos tablettes fonctionnent. Je ne sais pas.

13/28 - Reprise anticipée des résultats - Budget primitif 2013 - Budget général

M. le Maire.- En tout cas, nous commençons par notre premier point à l'ordre du jour. Je passe la parole à Mme RENOUIL. Autant que je le dise dès maintenant, avec les services et avec chacun des élus du Conseil municipal chargés des différents secteurs des services municipaux, elle a été, on appelle cela ainsi, mais cela peut parfois être considéré comme vulgaire, à la manoeuvre sérieusement pour monter un budget comme celui qui va vous être présenté, budget qui répond aux attentes, à notre souci de qualité des services, de leur importance. L'importance pour moi, c'est aussi la diversité des services, mais aussi le fait que ce budget tienne compte des solidarités entre les Nogentais. Ce budget qui va vous être présenté, obéit à un certain nombre de règles que j'ai résumées deux ou trois fois dans des documents que vous avez reçus. Je ne vais pas vous imposer une

nouvelle déclaration préalable. Ce n'est pas la peine. On en a assez parlé. Peut-être à la fin, nous pourrions commenter ce budget.

Je vous propose que l'on avance. On présente l'ensemble du budget et puis on discute et on débat ensuite. C'est plus simple. Bien sûr, nous commençons d'abord par l'élément principal du budget c'est-à-dire un peu la fondation, à savoir la reprise anticipée.

(Mme RENOUIL présente la délibération)

M. le Maire.- Y a-t-il des remarques sur ce principe ? C'est avant tout un principe. Nous l'appliquons depuis le début de la mandature. Les reprises anticipées ont été différentes en montant. Celui-là est particulièrement élevé. Y a-t-il des commentaires ? Il n'y en a pas.

(Il est procédé au vote)

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés.

Je vous remercie.

13/29 - Reprise anticipée des résultats - Budget primitif 2013 - Budget annexe des parkings

(Mme RENOUIL présente la délibération)

M. le Maire.- Même question, y a-t-il des interventions ?

(Il est procédé au vote)

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés.

Merci.

13/30 - Exercice 2013 - Vote du Budget primitif Budget principal

M. le Maire.- Nous entrons dans l'exercice 2013 et le vote du Budget primitif principal.

(Mme RENOUIL présente la délibération)

M. le Maire.- C'est simplement une vision du projet qui va être réalisé cet été et qui devrait être mis en service, si tout se

passé correctement, à la fin du mois de septembre. Surface utile 724 mètres carrés, démarrage des travaux normalement en ce moment, depuis hier je crois, livraison fin septembre 2013. C'est un bâtiment modulaire à simple rez-de-chaussée, qui est conforme à la réglementation thermique et qui est un bâtiment basse consommation. Le programme, ce sont 2 grandes salles polyvalentes, 250 mètres carrés chacune, dont une dédiée à la danse, ce qui était le cas rue Smith-Champion. Deux salles de 50 mètres carrés pour d'autres activités, loge des gardiens, stockage, sanitaires, un vestiaire douche. L'ensemble pour un coût prévisionnel, mais la mise en concurrence et le marché n'ont pas été lancés puisque nous n'étions pas passés devant le Conseil municipal, estimé à 1 million d'euros. Nous verrons peut-être que nous aurons de bonnes surprises sur le résultat de la consultation.

Concernant la crèche Moulin de Beauté, quelques chiffres. Une surface utile de 770 mètres carrés, capacité 60 berceaux. Dans le cadre d'un multi accueil, cela permettra de satisfaire les attentes de plus de 80 familles, à peu près. Coût prévisionnel, on vient de vous le dire. Le permis de construire a été délivré aujourd'hui. Début des travaux en mai avec ouverture fin février début mars. C'est une maison passive. Pour ce projet, nous visons notamment l'obtention du label maison passive qui permettra d'atteindre un niveau de performances élevé en ce qui concerne l'isolation thermique et ce niveau sera largement supérieur à ce qu'exige la RT 2012. Cela engendrera par conséquent des économies d'énergie importantes dans la mesure où les besoins en chauffage complémentaire sont très limités. A titre d'exemple, la puissance de la chaudière sera de 17 kilowatts, ce qui équivaut au besoin d'un petit pavillon. Elle devrait être la première, si tout se passe normalement, en France, à obtenir ce label. Nous y travaillons.

Je souhaiterais que nous revenions sur le secteur social simplement pour rappeler un point. La somme que vous voyez ici, c'est dans le Budget primitif bien sûr de la Ville. Au niveau du CCAS, nous venons de voter le budget du CCAS et notamment les budgets annexes des foyers Le Cèdre et les Villemaines. Dans les semaines qui viennent, nous aurons une séance du conseil d'administration au cours de laquelle nous aurons à nous prononcer sur le budget supplémentaire qui permettra de faire un virement du budget primitif au budget du foyer Le Cèdre pour alimenter la totalité des travaux sur les logements du Cèdre. Et il y a une provision pour travaux dans les logements d'urgence, mais aussi

16 logements du Cèdre qui seront réhabilités, si possible dans l'année qui vient, pour un montant d'environ 100.000 euros sur le budget du CCAS.

Ensuite, on va passer à la diapositive suivante. Concernant les arbres, de temps en temps on nous pose la question sur le nombre d'arbres que la ville entretient. La ville entretient 4.600 arbres environ sur le territoire de la ville. En particulier, il y a les arbres d'alignement sur les voies communales. Sur les voies départementales, le Conseil général entretient 981 arbres. Et vous l'avez entendu, Mme RENOUIL vient de le dire, dans ce budget nous avons la plantation d'une centaine d'arbres.

En complément d'information, nous avons rencontré Eiffage, il y a quelques jours. Et Eiffage va installer une bulle de vente sur l'ancien terrain où étaient implantés les espaces verts de la ville. La commercialisation de la partie immobilière va commencer dans les semaines qui viennent.

Une précision concernant le PLD Nogent Baltard, c'est une somme que nous attendons. Nous avons déjà reçu 2 millions sur cette somme de 4 617 000 de la part d'Eiffage.

Mme RENOUIL.- J'enchaîne sur le budget de fonctionnement ?

M. le Maire.- On peut s'arrêter quelques instants sur la première partie. A moins que vous ne souhaitiez que l'on n'avance et que l'on ne passe le budget de fonctionnement. Vous interviendrez sur l'ensemble ? Alors, nous continuons.

(Mme RENOUIL expose le budget de fonctionnement)

M. ARAZI.- Simplement sur ce graphique, j'ai une question.

M. le Maire.- On avait dit que l'on poserait les questions...

M. ARAZI.- C'est vraiment super ponctuel, une question super ponctuelle. Sur les chiffres que j'ai sur finances.gouv.fr, je vois 22.333 millions d'euros en 2011. Ici, cela apparaît à 18.006 millions. Qui a raison ? Qui se trompe ? J'ai le document là, si vous le souhaitez.

M. le Maire.- Nous n'allons pas discuter de cela tout de suite. On en parlera tout à l'heure.

M. ARAZI.- Si possible, éventuellement avoir une explication.

(Mme RENOUIL poursuit la présentation du budget de fonctionnement)

Mme RENOUIL.- Sur les subventions aux associations, je vais passer la parole à Mme NATAF et M. HIRT.

M. HIRT.- Je pensais que c'était après, pendant la délibération sur les subventions.

M. le Maire.- Si vous préférez.

M. HIRT.- Oui, on va le faire après.

(Mme RENOUIL poursuit la présentation du budget de fonctionnement)

M. le Maire.- Je précise que 1 % de taxe, c'est à peu près au niveau de 190 à 200 000. Donc, on peut traduire très facilement 1 % de taxe sur la taxe d'habitation. Notre volonté notamment depuis 2008 puisque ces pourcentages n'ont pas changé depuis, était d'intervenir au titre de la péréquation et des solidarités nous-mêmes, mais en amont. Plutôt que de traiter les problèmes de solidarité par le canal du Centre communal d'action sociale, nous avons toujours pensé qu'il valait mieux le faire le plus en amont possible. Et quand on voit que 14 000 foyers bénéficient de l'abattement général de 15 %, on s'aperçoit quand même de l'effort de solidarité que la Ville, que nous faisons tous vis-à-vis des personnes en difficulté. Il faut aussi dire que, depuis trois à quatre ans, nous avons une augmentation très sensible du nombre de familles monoparentales qui créent justement forcément des besoins et qui, au niveau du CCAS, sont de plus en plus présentes.

Un autre point, en dehors par conséquent de ces dispositions d'allégement, la décision qui a été prise dans le budget 2012 déjà, concernant la restauration scolaire entre autres, a été non pas de traiter les impayés directement sur le budget de la restauration scolaire mais de traiter ces impayés dans le cadre du CCAS qui a maintenant une dotation spéciale pour l'intervention auprès des familles en difficulté. Alors que nous intervenions aux alentours d'une dizaine, voire d'une quinzaine de personnes par an dans ce domaine, nous sommes arrivés à plus de 200. Cela veut dire que les processus mis en place, permettent quand

même de ne pas oublier des familles ou des personnes puisqu'on les traite le plus en amont possible.

Sur les droits de mutations, à titre indicatif, actuellement la ville se situe sur ce type de transactions encore en positif par rapport aux années précédentes. Nous sommes sur plus 1,6 ou 1,9 % par rapport à l'année précédente. D'autres villes sont plutôt en négatif. Il y a actuellement encore ce que j'appellerai un frisson en matière de droits de mutation.

En conclusion, nous résumons les différents points que vient de détailler Mme RENOUIL.

Maintenant, nous allons passer aux questions.
Monsieur ARAZI.

M. ARAZI.- Merci Monsieur le Maire. Concernant ce budget 2013, je sais parfaitement quelle attention vous accordez à cette présentation. Alors, au lieu de laisser les chiffres parler d'eux-mêmes, vous avez choisi de les faire parler en votre faveur. Malgré cet habillage, nous voyons bien que ce budget est à vocation électoraliste. Trop peu d'économies sont opérées. Ce budget 2013 ne prend pas en compte l'urgence du moment, faire des économies et surtout dépenser mieux en tournant le dos à toutes les formes de clientélisme.

Je commencerai par les dépenses de communication, avec une augmentation en valeur nette de 445.256 euros depuis 2008 soit, estimez le peu, plus de 60 % d'augmentation entre 2008 et 2013. L'inflation du budget communication est injustifiable. C'est proprement incompréhensible. Quels arguments avancez-vous aux Nogentais pour expliquer que tout dans la ville est affaire de communication ? Ensuite, l'étude pour rationaliser les dépenses et l'absence de directeur général des services. Vous annoncez un important travail de rationalisation des dépenses pour les trois ans qui viennent. Très bien mais cette heureuse initiative est, hélas, bien tardive comme si c'était l'échéance électorale qui vous faisait vous souvenir de la conjoncture ou comme si, pressentant que nombre de Nogentais ne comprennent pas votre politique dispendieuse, vous vous drapiez au dernier moment des habits de la rigueur. Par ailleurs, j'estime et je vous l'ai déjà dit, que l'absence actuelle de directeur général des services est hautement préoccupante, surtout dans ce nouveau contexte de rationalisation des dépenses car cela signifie que, dans les faits, c'est vous qui endossez la fonction. A croire que le rôle de Maire ne vous suffit pas. Cette situation fait plus qu'entamer la démocratie,

elle va contre elle. Et je tiens à vous redire que je ne l'accepte absolument pas.

Concernant les taxes d'urbanisme, le plafond légal de densité plane sur les finances de Nogent. Je l'ai dit et répété plusieurs fois ici. Le projet Nogent Baltard à lui seul représente près de 5 millions d'euros de recettes d'urbanisme, rien que pour l'année 2013. Autrement dit, vous comptez encore et toujours sur la densification de la ville pour abonder sa trésorerie, sans même prévoir au passage de financer les services qui accompagnent logiquement le développement d'une ville.

J'en viens au budget du personnel. Je vous avais demandé de me communiquer les éléments permettant d'apprécier dans le temps la qualité des contrats liant le personnel à la Ville. Je ne les ai pas reçus. Ils n'étaient pas présents sur table. C'est bien dommage car, de mon côté, j'en ai récolté quelques uns qui laissent à croire que les employés, principalement ceux des catégories C doivent faire face à une grande précarité. Pouvez-vous enfin me dire ce qu'il en est ? Je vous avais d'ailleurs également écrit pour obtenir des éclaircissements quant aux contrats de mission que je n'ai pas non plus réceptionnés. Je vous repose donc la question.

Je vais prendre aussi quelques exemples. Est-il concevable de prétendre avoir le souci même tardif de la rigueur budgétaire et de lire que la piscine est un véritable aspirateur d'argent ? Vous avez noté tout à l'heure les 600 000 euros de dépenses, plus les 60 000 euros d'augmentation de la DSP d'une année sur l'autre. Cela représente 8 % d'augmentation après d'ailleurs de nombreuses augmentations préalables. De même, pouvez-vous motiver les travaux en rafale sur la rue Emile Zola parce que l'on a déjà budgété un certain nombre de travaux. Il semble là qu'il y ait empilement. Pourtant, il existe effectivement un souci d'économie dans ce budget. Il concerne par exemple le CCAS qui n'est, malgré les difficultés économiques, pas mieux doté cette année que par le passé. Autrement dit, il est plus mal doté. Dans le défaut de prise en compte des investissements, je me féliciterais bien de l'ouverture de 73 places de crèche. Je les ai réclamées. S'il n'y avait encore derrière cet investissement...

(Brouhaha)

C'était bien. Vous m'écoutiez pour une fois sans trop faire de commentaires.

Signalons encore que, derrière cet investissement, votre préoccupation première est que les Nogentais les reçoivent comme un cadeau. En effet, il aura fallu que les parents de notre Ville patientent jusqu'à la veille des municipales. Quant aux autres investissements, je maintiens la position que je vous avais exposée lors du débat d'orientations budgétaires. La plupart de ceux-ci, école, gymnase, ne sont pas pris en charge au budget 2013. Or, il est évidemment nécessaire que nous ayons une visibilité à 5 ans de leur financement.

Concernant l'endettement, il est bien plus toxique qu'il n'y paraît. La dette de la ville est importante. Il faudra peut-être que l'on se mette d'accord sur les chiffres. Mais aussi importante est la toxicité de sa structure. Avez-vous dit aux Nogentais, comme vous me l'avez dit en commission des finances lundi, que nous voudrions rembourser la partie toxique de notre dette que nous ne le pourrions même pas ? Tout cela parce que le montant des pénalités que nous aurions à rembourser, soit 2 millions d'euros, égale le montant de cette dette qui s'établit pareillement à 2 millions d'euros. Maintiendrez-vous encore aux Nogentais qu'une partie des 4 millions d'emprunt de la ville n'est pas toxique ?

Concernant les impôts, la stabilisation de ceux-ci ne résume pas votre politique fiscale, loin de là. Comparé au Perreux qui a un taux de 10,96 %...

(Brouhaha)

Oui, vous pourriez faire "ah", je pense que le Perreux est un bon exemple. Et M. CARREZ appréciera ! Le taux d'imposition de la taxe d'habitation des Nogentais reste nettement plus élevé, on l'a rappelé 15,46, soit plus de 5 points. Par ailleurs, cette stabilisation... plus de 5 points.

M. le Maire.- Vous avez déduits les allègements dont on a parlé ?

M. ARAZI.- Je vais finir et puis je pense que vous me répondrez sur l'ensemble.

Par ailleurs, cette stabilisation du taux d'imposition des Nogentais, advient après une augmentation de 50 % lors de votre précédent mandat. Dans ces conditions, car il faut tout dire aux Nogentais, où est la prouesse ? Alors, oui, je prends acte du fait que nous avons tout de même pu baisser une fois, vous l'avez dit, ce taux d'imposition de 10 %. Reste que l'augmentation initiale s'établit encore à 40 %. Il est

grand temps que, sur la fiscalité aussi, vous expliquiez les choses aux Nogentais, car à quoi ont servi leurs impôts ? A financer de la dépense publique. Je vous propose ainsi, sur les dix dernières années, un tableau avec d'un côté la somme des impôts complémentaires établis et perçus par la ville et de l'autre le montant que vous avez effectivement réservé aux contentieux. Et je suis ravi d'ailleurs que vous nous présentiez ces éléments.

Souvenons-nous, en 2008 nous avons vous et moi noué une alliance politique.

(Brouhaha)

M. le Maire.- Ce n'est pas une alliance. C'est une défaillance ! C'est la plus grande erreur que j'ai pu faire dans ce mandat.

M. ARAZI.- J'ai appelé les Nogentais à voter pour vous.

(Brouhaha)

Or, si nous tombons d'accord sur quelques points, nous avons aussi de vrais désaccords. Ce budget en est un. Donc, c'est en mon âme et conscience, mais aussi au nom des Nogentais que je représente dans cette assemblée, que je ne vous apporterai pas mon soutien pour voter le budget 2013 et que je m'abstiendrai.

M. le Maire.- Quand même ? Vous ne votez pas contre ?

Je pense que le florilège auquel nous venons d'assister va me conduire à noter tout ce que vous venez de dire, pour mieux comprendre l'objectif que vous poursuivez en annonçant que nous avons des emprunts toxiques, que nous aurions dit que l'on allait les rembourser pour... Pas du tout, il n'a jamais été question de faire cela. Nous voulons réorganiser notre dette dans le courant de l'année 2013, avec effet sur 2014 parce que, périodiquement, il est bon de revisiter sa dette.

Concernant le CCAS, il se porte bien, je vous remercie. Il travaille sérieusement. Il a des actions particulièrement importantes. Et j'ai dit tout à l'heure qu'il augmentait son activité dans le domaine de l'aide sociale. C'est une autre affaire. Voyez, l'organisation porte ses fruits, puisque même Valophis nous remercie de la structure que nous avons mise en place auprès des personnes les plus défavorisées qui habitent les logements HLM de Nogent.

En ce qui concerne la rigueur budgétaire, je ne répondrai pas. Le personnel, je ne répondrai pas. Le directeur des services, ce n'est pas votre problème Monsieur ARAZI. A priori, le Maire a la qualité et la compétence de savoir de qui il doit s'entourer au plan administratif. Je ne sais pas si vous avez remarqué, mais le budget qui vous est présenté, dans de bonnes conditions, parce qu'une ville ne tourne pas parce qu'il y a un directeur général des services, parce qu'il y a un Maire, parce qu'il y a des adjoints, mais parce qu'il y a une équipe administrative et une équipe municipale qui travaillent ensemble. Il se trouve que, pour qu'elles travaillent ensemble, il faut que tout le monde soit tendu vers le même objectif. En 2013, nous avons choisi le partenaire que nous voulons avoir à nos côtés pour l'optimisation et la modernisation des services. Cela est quasiment fait. Nous allons commencer à travailler avec ce cabinet conseil. Près de 180 agents seront interrogés. Et mon intention est de créer un comité de suivi dans lequel je demanderai à l'opposition de désigner 2 personnes pour qu'elles puissent partager les travaux avec ce cabinet, les services municipaux et les élus de cette ville. L'objectif est de poursuivre, contrairement à ce que vous venez de dire, le travail effectué. En effet, quand Mme RENOUIL annonce des reprises anticipées importantes, c'est bien parce qu'il y a malgré tout à la fois en matière de recettes un travail fait de façon particulièrement professionnelle, mais aussi parce que nous faisons en sorte de faire excessivement attention aux dépenses. On voit que vous n'avez pas bien suivi le processus depuis trois ou quatre ans.

Mais il est vrai que tous les budgets, Monsieur ARAZI, tous les budgets sont électoralistes, pas forcément celui de 2013. Le jour où vous êtes élu, vous avez un budget électoraliste parce que votre objectif est de satisfaire vos concitoyens dans les meilleures conditions, en étant le plus équitable possible et en faisant en sorte que la ville n'oublie personne. C'est le thème depuis le début de 2008. C'est bien ainsi que nous avons considéré que nous devions travailler.

Vous avez voulu faire une sortie sur le budget communication. Dans un premier temps, on vous a donné des informations à caractère général. Là, nous allons vous donner avec l'ensemble des élus présents ce soir, le détail ligne par ligne des dépenses de la communication et de l'évènementiel depuis 2008. Ainsi, vous pourrez suivre ligne par ligne les évolutions que ce soit les cérémonies, la conception graphique, les publications, l'évènementiel, l'Internet, le développement durable, etc. Vous verrez, tout est là. Et puis,

vous nous ferez bien sûr peut-être des remarques complémentaires au cas où ce ne serait pas assez précis.

Voilà, nous notons vos remarques. Faire des économies, c'est notre objectif. Et puis, derrière tout cela, l'objectif est aussi de regarder l'avenir. Et l'avenir, vous savez, n'est pas aussi florissant que cela. En effet, au sein de l'association des Maires de France, nous avons contesté les objectifs qui nous avaient été annoncés par l'ancien ministre du Budget, mais ce n'est pas parce que c'était lui. C'est parce que c'était la politique du gouvernement. Et nous allons être obligés de faire face à deux baisses successives des dotations. Premier temps, nous nous en plaignons. Deuxième temps, nous nous disons que, compte tenu du contexte national, il faut peut-être que chacun fasse des efforts. Eh bien, ce sera pour nous plus stimulant que de voir encore une fois les dotations baisser. Le tout, c'est que l'on n'arrive pas au fond de la piscine et que l'on puisse encore proposer aux Nogentais des services publics de qualité, adaptés à la situation de chacune des familles, de chacun des foyers fiscaux pour faire en sorte que nous ne laissions pas sur le trottoir un certain nombre de personnes qui n'auraient pas demandé d'aide. C'est parfois le cas pour certaines personnes.

Voilà où nous en sommes. Nous allons passer à la suite. Les documents vous sont distribués. Y a-t-il d'autres questions ou d'autres interventions ?

M. GEIB.- Je ne reviendrai pas sur le côté électoraliste de ce budget. Vous avez entièrement raison. Chaque Maire, chaque équipe municipale avant les élections a tendance à faire un budget électoraliste et celui-là n'y échappe pas avec un ensemble d'investissements dans lequel on essaie de montrer que ce que l'on n'a pas fait en cinq ans, on va le faire au moins avant les élections. Ce budget, pour moi, est un budget antisocial. J'aurais quatre chiffres à mettre en avant qui sont les vôtres d'ailleurs et qui sont ce fameux billet de cent que vous n'avez pas présenté. Je ne l'ai pas vu. On voit que les investissements pour le social, c'est 0,29 centime et le fonctionnement pour le social c'est 2,29. Je citerai aussi deux autres chiffres en investissement, 52 000 euros, pour le social et 336 000, pour la vidéosurveillance, c'est-à-dire, que l'on voit que la vidéosurveillance est une priorité par rapport au social. Je citerai aussi le nombre d'agents dans le social, 10 personnes, moins 5 et le nombre de personnes dans la sécurité, 48.

Je reviendrai effectivement sur le CCAS. On a eu l'occasion d'en discuter tous les deux. Si, effectivement, vous avez supprimé le directeur général des services au niveau de la Mairie, vous vous êtes permis aussi de supprimer la directrice du CCAS et de mettre dans la structure, directement rattachés, des responsables intérimaires. Comme je vous l'ai dit, tout cela crée une certaine fragilité. Cela ne facilite pas l'aide sociale et l'accompagnement. De plus, sur un budget de 1 600 000 au niveau du CCAS, en aide directe alors que vous êtes le premier à nous dire qu'à travers les barèmes d'imposition, qu'il y a de plus en plus de familles monoparentales avec des problèmes, vous ne distribuez que 50 000 euros. Je me suis posé la question. Pourquoi a-t-il supprimé la directrice ? Peut-être parce que l'an dernier, on avait distribué 30 000 euros, cette année 50 000. Elle a peut-être fait d'autres dépenses. On va donc essayer de revenir à un chiffre cohérent. On voit bien où sont vos priorités. On sait très bien que le social n'est pas tellement votre tasse de thé, puisque vous êtes l'homme de l'arrêté anti SDF, il ne faut pas l'oublier quand même.

Pour ces principales raisons, je ne voterai pas ce budget.

M. le Maire.- Je ne répondrait pas à toutes les questions que vous posez. En effet, cela devient un dialogue de sourd. Le CCAS, Monsieur GEIB, ce sont 2 millions d'euros. Pourquoi ? Nous avons 200 000 euros sur les foyers résidence et puis 1 800 000 euros sur le CCAS lui-même. Les inscriptions budgétaires sont plutôt en hausse, puisque l'activité que remplit l'ancienne directrice du CCAS, a nécessité que nous inscrivions des dépenses complémentaires pour qu'elle puisse réaliser et faire le travail d'assistante sociale de quartier que nous souhaitons mettre en place, notamment dans le cadre des mouvements entre logements dans le cadre de la réhabilitation des HBM. Les effets commencent à produire un bénéfice assez important au niveau des personnes. Et je vous donne rendez-vous à la fin de cette année, dans le cadre du CCAS pour que vous puissiez voir le bilan du travail effectué. Le salaire de la personne en question est toujours au CCAS. Elle appartient en effet au CCAS. Elle est en mission spéciale sur ce secteur.

En ce qui concerne le social, globalement, c'est votre avis. Je ne le contesterai pas. Vous savez, c'est le regard qui compte plus que la réalité. Je prends note de vos commentaires. Pour le reste, je pense que, aujourd'hui, dans le secteur social, dans le secteur du suivi

des personnes âgées, des seniors, dans l'accueil, nous sommes jusqu'à preuve du contraire particulièrement impliqués, les personnels aussi. Et je vous rappelle qu'au CCAS, il y a 29 personnes et non pas une dizaine comme vous venez de le dire.

Voilà ce que je peux répondre. Si je devais réagir à votre intervention, je dirai qu'elle est dans la logique de votre engagement personnel au plan politique. Et c'est beaucoup plus simple pour moi d'entendre ce que vous dites que ce que je viens d'entendre de la part de M. ARAZI. Je me demande où il est. Vous, je sais où vous êtes et sur quoi vous avez mis vos priorités. Vous ne m'avez pas parlé du nombre de logements SRU.

M. GEIB.- Je n'en ai pas parlé parce qu'il n'a pas bougé. C'est dans la continuité. J'aurais pu vous parler des logements d'urgence d'ailleurs.

M. le Maire.- C'est vrai.

M. GEIB.- J'ai cru comprendre qu'un certain nombre de logements d'urgence étaient inoccupés. Certains autres sont occupés peut-être pas par les bonnes personnes. J'ai cru comprendre aussi.

M. le Maire.- C'est une autre paire de manches. Ce sont les bonnes personnes ou pas ? C'est une affaire d'appréciation. Ce qui est sûr, c'est que dans le budget de cette année vous avez peut-être vu que nous achetons deux logements dans le secteur de la rue Thiers, Guy Môquet, qui vont être convertis en logements d'urgence. Le nombre de logements d'urgence est d'environ 13 à Nogent. Je reconnais, et je suis d'accord avec vous, qu'il n'y a pas assez de logements d'urgence. Quand les personnes entrent dans ces logements d'urgence, elles sont bloquées beaucoup trop longtemps dans ce type de logement, parce que nous n'avons pas mis en place un accompagnement social de qualité et performant. C'est pour cela que, actuellement, nous discutons avec une association qui s'appelle la SNL, avec laquelle nous sommes en train d'élaborer un projet, une convention pour que les logements d'urgence de la ville soient pris en charge par des bénévoles de la SNL et qu'elle puisse les préparer à passer dans le logement social dans une continuité de logement pour accompagner le parcours résidentiel. C'est vrai, c'est un sujet qui nécessite encore beaucoup d'efforts et d'investissements.

Y a-t-il d'autres questions ? Monsieur GEIB. Monsieur GILLES, excusez-moi.

M. GILLES.- Cela va devenir habituel !

M. le Maire.- Cela m'arrive.

M. GILLES.- Avant de m'exprimer sur le budget, j'ai une petite question de compréhension. Sur le chapitre 10, vous inscrivez entre le PLD et la taxe locale d'équipement pour l'opération Nogent Baltard 5,6 millions d'euros de recettes. Or, dans la déclaration de projet, il était dit clairement que c'était payable par moitié, une première tranche au bout de 18 mois après les permis. Normalement, on devrait toucher la moitié. Vous nous avez dit avoir reçu 2 millions. Sur 5,6 millions, vous auriez dû toucher 2,8 millions d'euros. Et l'autre moitié est normalement payable au bout de 36 mois c'est-à-dire 18 mois par rapport à aujourd'hui, donc normalement pas dans l'exercice 2013. Qu'est-ce qui vous autorise à inscrire la totalité des 5,6 millions dans le budget 2013 ? Avez-vous un engagement écrit d'Eiffage d'anticiper le versement de ces deux recettes au cours de l'exercice 2013 ?

M. le Maire.- Tout d'abord, le reversement du PLD, nous n'en sommes pas maîtres. Le PLD est versé par l'Etat au moment où il a fait appel au PLD auprès du pétitionnaire. C'est le premier point. C'est pour cela d'ailleurs, que nous n'avons reçu que 2 millions au lieu de 2,8 millions, mais l'Etat est en cause au niveau de la procédure et de l'arrivée de ces sommes dans notre budget.

En revanche, le dispositif légal a changé. Aujourd'hui, bien que l'objectif soit le même, il se trouve que ce sont 2 millions d'euros environ. En réalité, nous n'avons pas la somme exacte qui nous est virée. Nous attendons des informations de la part du département des services fiscaux. Maintenant, concernant le reste, il est certain que la logique est que les délais soient respectés, même en ce qui concerne le versement. Ensuite, le retour vers la collectivité est fonction de l'Etat. En ce moment, je peux vous dire qu'il y a certaines recettes qui prennent un certain temps à revenir dans les caisses des collectivités. Vous n'êtes pas sans savoir que les difficultés sont particulièrement importantes au niveau de l'Etat. Mais globalement, nous sommes sur le même objectif.

M. GILLES.- Parce que vous me dites après que l'Etat garde un peu l'argent pour se faire de la trésorerie, je comprends vu la situation. Le problème de fond, normalement la règle c'est 18 mois et 36 mois. Vous avez le premier versement à 18 mois. Mais 18 mois plus 18, cela ne fait pas l'année 2013. Cela fait l'année 2014. Qu'est-ce qui

nous garantit que les 2,8 millions, la deuxième tranche de 2,8 millions arrivera bien en 2013 ? Y a-t-il un accord d'anticipation par rapport à l'échéancier réglementaire ?

M. le Maire.- Il n'y a pas d'anticipation. Nous serons sur le profil que vous avez précisé à l'instant.

M. GILLES.- En 2013, il y aura 18 mois en 2013 ?

M. le Maire.- Non.

M. GILLES.- Une année, cela fait 12 mois.

M. le Maire.- Je l'ai noté !

Mme RENOUIL.- La loi a changé. Avant, c'était 18 et 36 mois. Aujourd'hui, c'est 12 et 24 mois.

M. GILLES.- Même si l'on fait 12 et 24, si vous avez touché la première tranche en 2013, la deuxième vous l'aurez en 2014. Le problème de fond est là. Si vous me dites que c'est 6 mois et 6 mois, d'accord. Si vous me dites que c'est 12 mois et 24 mois, ce n'est pas possible.

M. le Maire.- Monsieur GILLES, vous avez particulièrement bien suivi ce projet. Le premier versement logiquement, on aurait dû le toucher en 2012. Dans le cadre du processus qui a été mis en place, c'était plutôt 2012. Il se trouve qu'en 2013, nous avons les sommes que nous aurions dû toucher en 2012 et celles qui sont comptabilisées en 2013. C'est pour cela que vous avez une somme aussi importante. On n'a touché pour l'instant que 2 millions environ, à 800.000 euros. Nous n'avons pas la notification officielle.

M. GILLES.- Monsieur le Maire, je vous demande de nous communiquer un écrit qui fasse état de ce deuxième versement pour que l'on soit sûr que l'on n'est pas en train de voter un budget insincère. Sinon, je suis désolé, on ne peut pas laisser passer un budget avec un trou de 2,8 millions. Ce n'est pas possible.

M. le Maire.- Qui vous a annoncé un trou de 2,8 millions ? Ce sont des sommes qui ont été versées par le pétitionnaire à l'Etat, dès l'instant où ces sommes ont été versées à l'Etat, elles nous sont dues. Le transfert de ces sommes au niveau de la collectivité est fonction de la décision de l'Etat quant à la date, ce n'est pas que pour

cela. Je peux vous parler des autres dotations qui sont inscrites aujourd'hui et mettent du temps. De toute façon, les dotations c'est autre chose puisqu'elles sont réparties mois par mois, sur l'année. On ne reçoit pas la totalité de la somme au début de l'année. Mais aujourd'hui, nous n'avons aucun souci pour inscrire la somme que nous avons inscrite.

M. GILLES.- Je vous demanderai alors d'avoir un écrit du comptable certifiant que cette somme peut être inscrite au budget. En l'état, je pense que, effectivement, on n'a aucune garantie que c'est sommes arriveront.

M. le Maire.- Cher monsieur, nous avons les éléments qui nous garantissent cela de la part du comptable.

M. GILLES.- Je vous demanderai de nous les communiquer, pour que l'on soit certain que l'on n'a pas voté un budget insincère.

M. GEIB.- Nous soutenons la demande, Monsieur le Maire. C'est vrai que ce n'est pas clair, votre explication.

M. ARAZI.- Nous soutenons la demande et nous demandons que ces éléments soient communiqués.

M. le Maire.- Je vous ai donné la parole à vous ?!

(Rires)

Pour l'instant, c'est M. GILLES qui parle. Et vous sautez tout de suite sur l'occasion, parce que c'est la seule petite chose à laquelle vous n'aviez pas pensé. Vite, je monte dans le train pour essayer de montrer que je suis aussi dedans et qu'il faut que je réclame la même chose. Je vous conseille Monsieur GILLES, à chaque fois qu'il a quelque chose à demander, de vous le passer avant pour que ce ne soit pas aussi évident que cela.

M. GILLES.- Je vous demande de nous donner ces éléments.

M. le Maire.- Nous allons vous donner les éléments qui nous ont conduits à avoir la certitude que nous pouvions inscrire cette somme en recettes. Je peux vous dire que la société en question a véritablement versé ces sommes. J'en ai la preuve et pas que celle-là d'ailleurs, il y en a d'autres.

M. GILLES.- Après, la position un peu globale sur ce qui a été présenté au niveau du budget. En orientations budgétaires, je vous avais demandé que l'on ait un tableau prévisionnel des engagements pluriannuels que vous prenez. Vous annoncez un tas d'équipements. Vous nous avez reparlé des gymnases et autres. Il y a aussi un certain nombre de dépenses, dont on sait qu'elles doivent arriver. Par exemple, la remise en état du Pavillon Baltard, l'école Victor Hugo est annoncée uniquement en frais d'études et autres. Il est important que l'on sache qu'elle est la boule de neige que l'on pousse devant nous. J'ai l'impression que la boule de neige, d'un seul coup, a été multipliée par trois ou quatre. J'aimerais savoir quel est le montant des engagements que vous prenez en termes de crédits de paiement pour 2014, 2015, voire 2016, mais c'est surtout 2014 et 2015. Par rapport aux différents chiffres qui nous ont été présentés, on n'a pas la capacité d'autofinancement de ces opérations. Cela veut dire forcément qu'il faudra prévoir, soit une nouvelle augmentation de la dette, contrairement au beau graphique que vous nous avez présenté, soit à nouveau d'augmenter la fiscalité. Ces éléments aujourd'hui, on ne les a pas.

Du coup, vous nous faites voter sur les chapitres de travaux, des amorces d'opérations alors que l'on n'a pas la visibilité sur l'ensemble des engagements pluriannuels que prend la Commune. Vous nous faites voter à l'aveugle. C'est d'autant plus regrettable que, sur ces questions notamment du scolaire, cela fait quand même plusieurs années que l'on sait qu'il y a des problèmes. Vous nous avez parlé d'abord des travaux sur Val de Beauté. Cela a été abandonné. Après, il y a eu pendant deux ans Gallieni. Cela a été abandonné. Là, on se retrouve en catastrophe, obligé de faire des travaux sur Victor Hugo en déplaçant tout le monde, tous les enfants y compris les enfants du Bois sur Marie Curie. Quand on fait le décompte des classes, alors que soi-disant il n'y a pas de problème, d'un seul coup vous allez créer 12 ou 15 classes supplémentaires sur Nogent. Cela veut bien dire qu'il y avait un problème d'anticipation des besoins. Mais il y a aussi un problème d'anticipation au niveau de la gestion financière. Je pense qu'en termes de gestion financière, on voit effectivement l'aboutissement d'un processus où, pendant des années, en fait on a poussé la poussière sous le tapis. Aujourd'hui, on se trouve au pied du mur.

M. le Maire.- La poussière sous le tapis, c'est quand même 9 600 000 euros par an depuis 2008.

Mme RENOUIL.- Je voulais juste dire qu'après avoir additionné des choux et des carottes pendant plusieurs années, de nous avoir accusé d'avoir un mur devant nous chaque année...

M. GILLES.- Je n'avais pas terminé.

Mme RENOUIL.- Sur le coup de la boule de neige, c'est vrai que l'on vous entend depuis 2008, dire que l'on va droit dans le mur, qu'il est évident que l'année d'après on va être obligé d'augmenter le taux d'impôt ou de s'endetter d'une façon démesurée. Depuis 2008, on investit tous les ans 9 millions d'euros. Le budget que l'on présente, n'est pas exceptionnel. Tous les ans, depuis 2008, on investit 9 millions d'euros. Et tous les ans, on arrive à équilibrer notre budget. Et tous les ans, et là à nouveau on augmente notre excédent cumulé. Je pense que l'on ne va pas droit dans le mur. On n'a pas un effet boule de neige devant nous. On n'a pas un mur. Je pense que cette ville est gérée et qu'elle est bien gérée. Voilà.

M. GILLES.- J'aimerais bien avoir le tableau prévisionnel des engagements. Je suis désolé...

M. le Maire.- Monsieur GILLES, arrêtez. J'attends de vous quand même, la qualité que vous avez dans le domaine professionnel.

M. GILLES.- Dans le domaine professionnel, si je vois des comptes pareils, je refuse de les certifier.

M. le Maire.- Il faut dire que, en ce qui concerne l'Etat, ce n'est pas aussi évident. Les prévisions, on sait ce que cela donne dans un certain nombre de secteurs de l'Etat. Nous, vous voyez la différence avec l'Etat, nous sommes obligés de présenter en permanence des budgets équilibrés. Ce que ne fait jamais l'Etat mais, en revanche, il nous donne des conseils sur la façon dont on doit travailler pour équilibrer nos budgets.

Je dois dire que, quand on a présenté devant le Conseil municipal, le projet de l'école Victor Hugo, quand on a présenté devant le Conseil municipal le projet des deux gymnases du secteur de la gare SNCF, quand on a présenté la réhabilitation de l'école qui est située rue de Smith-Champion, à chaque fois nous avons donné une indication sur le montant estimé de l'investissement et le montant estimé des aides que nous pouvions obtenir. Il se trouve que, quand on additionne tout cela,

cela représente entre 6,5 millions et 7 millions d'euros. Si demain, nous sommes incapables d'investir entre 6,5 et 7 millions d'euros, c'est vraiment qu'il y aura eu une catastrophe importante dans le processus dont vient de parler Mme RENOUIL, qui date depuis 2008. La méthode utilisée en matière pluriannuelle, ce n'est pas de l'improvisation, Monsieur.

Vous nous parlez de l'école Gallieni. Oui, l'étude a été lancée. Nous savons ce que nous pouvons faire sur l'école Gallieni et nous avons des idées sur le montant de l'investissement.

En ce qui concerne Val de Beauté maternelle, pourquoi avons-nous arrêté le processus ? Simplement parce qu'un évènement s'est produit. C'est celui de nos discussions et relations avec la Région Ile-de-France. La Région Ile-de-France a minimisé l'investissement en matière de restauration scolaire sur Branly, collège et lycée. Aujourd'hui, elle nous a présenté un permis de construire pour augmenter la capacité d'accueil, peut-être effective dans le premier semestre 2014. Entre temps, il y a deux solutions. C'est soit continuer pour partie, l'accueil par la ville des lycéens pour la restauration scolaire. Soit installer dans la cour du lycée-collège des installations provisoires, des barnums pour, pendant les travaux d'extension de la restauration, accueillir les élèves, les collégiens prioritairement et les lycéens.

De quoi parlons-nous avec la Région ? D'une chose simple à laquelle je travaille depuis des années et je n'arrive pas à me faire entendre. La parcelle qui regroupe Branly, l'école Val de Beauté, le lycée professionnel Val de Beauté, l'école élémentaire Val de Beauté est une parcelle municipale. Elle appartient à la Ville. Des équipements ont été construits par le Département de la Seine et puis par la Ville. Aujourd'hui, je demande simplement la chose suivante. C'est que l'extension de Branly se fasse sur le terrain de l'école maternelle Val de Beauté et que l'on nous restitue l'école des filles qui est le lycée professionnel, de l'autre côté, pour que l'on puisse avoir un ensemble homogène entre l'école élémentaire qui est l'ancienne école de garçons et l'école de filles qui accueille le lycée professionnel. Nous n'avons pas réalisé cette opération, parce que nous considérons qu'il serait d'abord moins cher et plus logique et rationnel de regrouper maternelle et élémentaire sur un ensemble qui existe et que nous souhaiterions reconstituer. Dans le lycée professionnel, il n'y a environ que 6 à 10 % (suivant les sections), d'élèves de la région. Je ne dis pas Nogentais, je dis des villes voisines de Nogent. Ce travail est en cours. Nous avons

donc décidé de ne pas investir dans la modernisation de l'école maternelle Val de Beauté.

Pour le reste, tout se passe tout à fait normalement. Il se trouve que l'école Victor Hugo, comme nous sommes aussi impliqués, il faut assister au comité environnement prochain, dans la transition énergétique, on se dit que pour l'école qui est la plus gaspilleuse en matière d'énergie, alors qu'il y a un problème de contamination d'air encore acceptable mais au maximum des critères, des ratios qui nous sont communiqués, qu'il était peut-être plutôt urgent de basculer ce qui était prévu à Gallieni sur l'école Victor Hugo, pour qu'on règle le problème de ce fameux formaldéide issu des structures en bois collé, ce que l'on appelle du lamellé collé. Il faut que nous intervenions de toute façon. Et, en intervenant, nous pourrions à la fois régler le problème d'énergie puisque c'est une école qui nous coûte très cher en énergie et en même temps on en profitera, vous m'excusez c'est logique que ce soit réfléchi dans ce sens, on en profitera pour ajouter des classes.

Voilà la programmation pluriannuelle. Cette programmation existe. C'est vrai. Cela veut dire que, dans un an, même un peu plus, deux ans, répartis sur les années 2014 et 2015, vous aurez l'école Victor Hugo et puis les deux gymnases qui sont prévus sur le secteur de la gare SNCF. Voilà les grandes erreurs que nous commettons. Logiquement, je ne vois pas ce que je peux vous dire de plus.

M. GILLES.- Comme vous nous dites 6,5 millions au total, si vous arrivez à négocier les deux gymnases, l'école Victor Hugo, la réfection du pavillon Baltard, l'opération marché...

M. le Maire.- Je ne vous ai pas parlé du Pavillon Baltard, Monsieur.

M. GILLES.- Si vous faites tout cela pour 6,5 millions d'euros, je vote pour vous tout de suite.

M. le Maire.- Non, je ne vous ai pas parlé du Pavillon Baltard. Actuellement, pour le Pavillon Baltard, nous avons des engagements de la DRAC qui nous aiderait dans le cas où nous interviendrions. Mais il n'est pas programmé pour les deux ans qui viennent.

M. GILLES.- Et il y a une autre opération qui va être imposée en 2014, puisque la loi prévoit la mise en accessibilité en 2015, c'est la mise en accessibilité de la piscine. Vous avez dit que cela coûte 2 millions. Si l'on additionne tout cela, avec vos 6 millions vous ne ferez pas grand-chose. C'est plutôt de l'ordre de 26 millions qu'il faut prévoir dans les budgets 2014.

M. le Maire.- C'est bien de sortir des chiffres pour se faire peur.

M. GILLES.- Rappelez-vous combien a coûté l'école Léonard de Vinci.

M. le Maire.- Monsieur GILLES, 2015, personne ne sera au rendez-vous de 2015. Et le gouvernement est obligé d'en tirer les conséquences et les conclusions aujourd'hui. L'objectif de 2015 était beaucoup trop optimiste pour imposer à toutes les collectivités la mise en conformité de tous les bâtiments publics de ce pays. C'est quasiment impossible. L'Etat ne peut pas. D'ailleurs, dans les circonstances actuelles, je ne vois pas comment il pourrait à la fois réduire les dotations et en même temps exiger la date de 2015. Vous savez, on suit un peu les dossiers et on a une petite idée quand même de la façon dont on doit étaler les dépenses, surtout les dépenses d'investissement.

Je suis surpris en revanche que nous ne parlions pas du contrat de mandature. Je suis surpris.

M. GILLES.- Cela va venir. Pour l'instant, je ne parlais que de l'investissement. Il faut quand même dire un mot du fonctionnement. On constate une fois de plus que les dépenses réelles de fonctionnement sont supérieures aux recettes réelles de fonctionnement. Quand vous nous parlez que l'état vous impose l'équilibre, on constate que sur les opérations réelles en fonctionnement, vous êtes déficitaires. Si vous n'aviez pas le report de l'année précédente, vous seriez incapables d'équilibrer votre budget. On comprend effectivement pourquoi, vous nous faites voter le budget fin mars. Sinon, si vous n'êtes pas capables de le présenter en équilibre.

M. le Maire.- Il faut trouver des points.

M. GILLES.- Ce n'est pas un point. C'est un point majeur.

M. le Maire.- Je trouve particulièrement performant, pour essayer de justifier le fait que vous allez refuser le budget. Allez-y directement. Dites-nous directement que vous ne voulez pas voter le budget, parce que c'est un budget politique, électoraliste et que vous ne pouvez pas voter un budget dans lequel vous n'avez pas participé.

M. GILLES.- Ce n'est pas un problème d'électoralisme. C'est simplement un problème de mauvaise gestion.

M. le Maire.- Cela se saurait !

M. GILLES.- Oui. Notamment sur les dépenses de personnel, vous expliquez que c'est à cause de la protection sociale. Je suis désolé. Que voit-on ? Vous augmentez de 20 le nombre du personnel non titulaire. De plus, on va voir en fin de Conseil municipal que ces personnes, un jour ou l'autre, on sera obligé de les titulariser. Pourquoi a-t-on recours à ce type de personnel ? De plus, pourquoi augmente-t-on l'effectif des non titulaires ? Avec un résultat, c'est que les dépenses...

Mme RENOUIL.- L'effectif global est stable, on est bien d'accord ?

M. GILLES.- Sauf que les dépenses de personnel augmentent de 5,21 alors que le contrat de mandature...

Mme RENOUIL.- Oui, l'effectif global est-il stable ou pas ? Est-ce-que cela fait cinq ans... ?

M. GILLES.- ... vous vous étiez engagés à 3 % maximum.

Mme RENOUIL.- Cela fait-il cinq ans que vous nous dites que l'on va dans le mur ? Cinq ans que vous nous dites que l'on gère mal, cinq ans que vous nous dites que l'on pourrait pas voter ce budget si l'on faisait pas appel aux excédents, cinq ans que l'on est censé augmenter le taux d'impôt de l'année d'après d'une façon démesurée, cinq ans que l'on est censé faire appel à l'endettement... ? Monsieur GILLES. reconnaissez que, depuis cinq ans, on n'a pas augmenté le taux d'impôt, on a un endettement qui est raisonnable, on a investi 9 millions d'euros par an. Je ne sais pas, il y a un moment où vous pouvez peut-être juste reconnaître un peu cela.

M. GILLES.- Je reconnais que vous avez repoussé les investissements.

Mme RENOUIL.- Vous dites : vous augmentez le personnel. Non, on n'augmente pas le nombre des personnels. Le nombre de personnels est stable. Dites-le. Ne dites pas : vous augmentez. C'est un peu facile de ne prendre qu'une partie.

M. GILLES.- Les dépenses de personnel augmentent de 5 %.

Mme RENOUIL.- C'est un peu facile de ne prendre qu'une seule partie et de dire que cela augmente.

M. GILLES.- Sérieusement dans le contexte...

Mme RENOUIL.- Non, on regarde le tout, on regarde le total et le total est stable. C'est cela que l'on voit. Bien sûr, les frais de personnel ont augmenté. On en a parlé. On a expliqué les raisons pour lesquelles cela a augmenté et on a expliqué ce que l'on allait faire au cours de l'année pour essayer de stabiliser. On a l'impression que chaque année vous vous répétez et à aucun moment vous ne reconnaissez... On a un excédent qui progresse par rapport à l'année dernière. Arrêtez de dire que l'on gère mal. Si l'on gérait mal, on n'aurait "tout bouffé" notre excédent et en plus on n'arriverait même pas à équilibrer le budget de l'année prochaine sans augmenter le taux d'impôt.

M. GILLES.- L'excédent, je suis désolé, vous vous étiez engagé à 14 millions d'euros de dette. On est à 10 millions au-dessus.

Mme RENOUIL.- Alors, on s'était engagé à une capacité de désendettements de 5,4 ans en 2011. On est 5,4 ans. On va en parler du contrat de mandature. Parce que j'attendais que vous me le disiez et pour une fois, cette fois, cela y est, je l'ai sorti le contrat de mandature.

M. GILLES.- C'est bien.

Mme RENOUIL.- Il y avait 7 points, Monsieur GILLES, dans notre contrat de mandature.

Le premier point, 0 % de variation du taux d'imposition. Je pense que l'on peut tous dire autour de cette table que l'on est à 0 % de variation du taux d'imposition.

Il y avait un deuxième point qui était la limitation des dépenses de personnel à 3 % par an. Nous venons de faire le calcul avec Mme ROULOT. Nous sommes exactement à 3 % par an en optimisant les services municipaux. Je pense que l'ensemble des collègues qui sont autour de cette table, en tout cas la majorité, chacun a participé avec ses services, à optimiser les services municipaux et je pense que les Nogentais le savent.

Troisième point, progression des charges courantes de 2 % par an. Nous avons fait une progression des charges courantes de 1 % par an. Je pense que l'on optimise encore ce pourquoi nous nous étions engagés.

Nous nous étions engagés à des dépenses de fonctionnement en 2011... A nouveau, il ne faut pas prendre qu'un seul petit point, il faut prendre les sept points Monsieur GILLES. Donc, le quatrième point, dépenses de fonctionnement, 38 400 000 en 2011. Nous sommes à 38 800 000. D'accord, je l'avoue on est à 400 000. On s'est "planté" de 400 000. Cela dit, tout cela était prévu en 2008.

Nous nous sommes engagés à faire un investissement annuel de 5 millions par an. C'est le cinquième point. Nous n'avons pas fait des investissements annuels de 5 millions d'euros par an. Nous avons fait des investissements annuels à hauteur de 9 millions d'euros par an. D'accord ? C'était le cinquième point.

Le sixième point, c'est vrai, poursuite de la baisse de la charge d'emprunt. C'est vrai, loupé. Je ne l'ai pas vu. Je ne vois pas pourquoi on baisserait, alors que l'on est à quasiment la moitié d'une ville normale en endettement. Je ne vois pas pourquoi on renoncerait à certains investissements. Je pense que l'on a eu raison d'investir et d'acheter les terrains de la rue Jean Monnet pour 2 millions d'euros. Je pense que l'on a eu raison de faire les investissements que l'on a. Et je pense que l'on a eu raison de stabiliser notre endettement et non pas de le baisser.

Nous nous sommes engagés sur une capacité de désendettement de 5,4 ans en 2011. Nous sommes exactement à 5,4 ans.

Dernier point, parce qu'il faut savoir tous les citer, c'était de nouvelles recettes de taxe professionnelle par le développement de l'activité économique. Plusieurs personnes autour de cette table travaillent au développement de l'activité économique. Je pense qu'au niveau de la communauté d'agglomération, elles y arrivent.

Merci Monsieur GILLES de ne pas prendre qu'une partie d'un tout, de ne pas prendre que le seul chiffre sur lequel nous ne sommes pas à 14 millions d'euros d'endettement. C'est vrai. Mais je vais vous le dire, je m'en fiche de ne pas être à 14 millions d'euros d'endettement. Il n'y a aucune raison d'être à 14 millions d'euros d'endettement quand on est exactement, pratiquement à la moitié d'un endettement normal d'une ville de notre taille. Je souhaite que, pour l'année prochaine, nous continuons à faire les investissements que nous faisons. On a raison de le faire. Et à nouveau, j'aimerais bien qu'une seule fois, une seule fois, vous nous disiez que, finalement, cette ville n'est pas si mal gérée. Il y avait 7 points. Allez, sur 5 points trois quarts, on a eu raison. Je pense que ce n'est quand même pas si mal.

M. le Maire.- Je compléterai...

M. GILLES.- J'entends ce discours électoraliste, mais c'est complètement...

(Brouhaha)

M. le Maire.- De toute façon, on n'y échappera pas !

Je compléterai au niveau du personnel. Vous avez regardé l'équilibre, vous l'avez cité d'ailleurs, entre les contractuels et les titulaires. Les titulaires ont baissé, Monsieur GILLES. Ils ont baissé. Ce sont les contractuels qui ont augmenté. Et tout cela, pour faire une addition quasiment en dessous de celle, d'il y a trois ans. Ce n'est pas facile parce que, en plus on a absorbé le conservatoire et on a créé de nouveaux services. En final, le risque en matière d'évolution de l'effectif est placé sur les contractuels. Je connais quelqu'un qui parlait tout à l'heure, M. GEIB entre autres, je ne veux pas poser les questions à sa place, mais je sais combien, lui, il n'est pas d'accord sur l'évolution de la répartition entre contractuels et effectif titulaire. Mais il est certain que, aujourd'hui, heureusement pour les thèses de notre collègue, l'Etat a décidé qu'au bout d'un certain nombre d'années, quand le contractuel restait sur trois renouvellements de contrat, il fallait l'intégrer dans la structure. C'est vrai. Je pense qu'à l'époque que nous vivons, cela n'est

que normal vis-à-vis du maintien dans l'emploi d'un certain nombre de personnes qui souvent, lorsque nous sommes allés les chercher en tant que contractuels, c'était parce que peut-être on ne trouvait pas forcément dans les postes de titulaires les compétences, surtout les types de formation, dont on pouvait avoir besoin.

Voilà les seuls torts que nous avons, c'est-à-dire, d'avoir augmenté les contractuels dans un équilibre en nombre de personnes quasiment équivalent, à il y a trois ans.

M. GILLES.- Je terminerai simplement par un point. Quand même, il faut se remettre dans un contexte général. Je pense que l'on regarde tous les informations, on voit ce qu'il se passe. Il y a quand même un sondage OpinionWay de mars de cette année, mars 2013, qui montre que la grande majorité des Français a quand même conscience qu'il y a un vrai problème sur la gestion des dépenses publiques. 86 % des Français disent qu'il faut réduire le nombre de fonctionnaires et réduire le train de vie des élus. Je pense que si l'on n'intègre pas ces données, un jour on va se retrouver avec le goudron et les plumes.

Par rapport à cela, je voterai contre le chapitre du personnel. Je trouve que l'on ne doit pas augmenter de 5,21. Je demande aussi un vote séparé sur le 653 où je constate cette année, en 2012 à nouveau vous avez dépensé plus qu'annoncé au budget. Cela s'était déjà produit l'année précédente. Je demande sur le 653 un vote séparé.

M. le Maire.- Nous voterons séparément, mais ce qui compte d'abord et avant tout, c'est le vote global. Vous le savez très bien. Si cela vous permet d'exprimer votre position de façon aussi claire, nous voterons séparément. Il n'y a aucun problème. Quant au reste, le train de vie, vous le gardez pour vous. C'est un argument électoral que vous pourrez resservir l'année prochaine mais...

M. GILLES.- C'est le sondage. Ce n'est pas moi qui l'ai écrit.

M. le Maire.- Nous sommes prêts, tous autant que nous sommes, à aller au résultat sur le train de vie.

Y a-t-il d'autres remarques et d'autres interventions ?

M. ARAZI.- Juste pour vous dire que j'allais devoir quitter la séance. Je donne mon pouvoir à mon collègue M. GILLES. Il

votera en mes lieu et place, pour les raisons d'ailleurs que vous connaissez.

M. le Maire.- Vous n'êtes pas le seul.

Y a-t-il d'autres interventions ? Je vous remercie. Vous voyez, vous partez trop tôt.

Nous allons passer au vote par chapitre, puisque c'est l'obligation. Si vous souhaitez marquer votre opposition sur l'un des éléments, vous pouvez le faire savoir de façon à ce qu'on le note. Mais, globalement, vous le savez, c'est le vote global final qui comptera.

M. GILLES.- Monsieur le Maire, vous dites globalement. Normalement, on a le droit de voter chapitre par chapitre.

M. le Maire.- Oui, bien sûr.

M. GILLES.- Donc, quand on vote contre un chapitre, on vote contre ce chapitre. On ne vote pas contre les autres chapitres de la section.

M. le Maire.- Pour vous. Mais d'autres personnes votent contre l'ensemble.

(Il est procédé aux différents votes)

Le Conseil Municipal adopte, chapitre par chapitre, le Budget Primitif de l'exercice 2013 – Budget Principal.

13/31 - Exercice 2013 - Vote du Budget primitif budget annexe des parkings

(Mme RENOUIL présente la délibération)

M. le Maire.- Bien. On vote.

(Il est procédé aux différents votes)

Le Conseil Municipal par 30 voix pour, dont 8 pouvoirs (MM. DELLMANN, FONTAINE, Mmes MATRUCHOT, RENOUX, M. SAJHAU, Mmes JOFFET, FONTAINE, M. MASTROJANNI) et 3 abstentions (MM. GILLES, DEVYNCK) dont 1 pouvoir (M. ARAZI).

Mme DEBAECKER.- Je n'ai pas voulu vous interrompre pendant le vote pour les parkings, mais je n'ai pas eu le temps

de donner mon explication de vote sur le budget. L'explication de vote est la suivante. C'est que l'on a entendu que vous vous flattiez de maintenir les taux depuis plusieurs années. Seulement, vous avez quand même oublié de rappeler qu'entre 2002 et 2004, vous avez augmenté de 47 % les impôts à des faux prétextes, puisque c'était pour l'affaire du parking Saint-Germain, pour lequel vous avez 4 millions d'euros de réserve qui ont été mangés en partie à d'autres fins. Effectivement, vous avez pu maintenir grâce à ce prélèvement exorbitant sur tous les Nogentais, dans cette période. Cela vous permet de ne pas augmenter les impôts. Je pense par ailleurs qu'il serait bien de baisser les impôts. Les Nogentais, pour certains ont beaucoup de mal à payer leurs impôts locaux qui ont atteint des montants colossaux. L'objectif n'est pas de se flatter de maintenir surtout quand on a ponctionné des montants aussi colossaux dans les années antérieures. L'objectif est de baisser et d'arrêter d'engager des dépenses d'investissement qui vont générer des dépenses de fonctionnement dans les années qui viennent, qui ne sont absolument pas évaluées, absolument pas mesurées et qui nous permettent d'avoir des grandes difficultés dans les temps qui viennent.

M. le Maire.- Au risque de vous déplaire, d'abord ce n'est pas 40 %, c'est 25.

Mme DEBAECKER.- Entre 2002 et 2004, c'était 47 %.

M. le Maire.- Madame, c'est 25.

Mme DEBAECKER.- 47 % en...

M. le Maire.- Nous n'avons pas augmenté de 47 %.

Mme DEBAECKER.- 47 % en 2002 et 2004. Le cumul des deux années fait 47 %. Si !

M. le Maire.- On va vous donner les chiffres.

Mme DEBAECKER.- Je les ai.

M. le Maire.- En 2004, on a baissé. L'année suivante, on a baissé.

Mme DEBAECKER.- Vous avez augmenté de 47 %.

M. le Maire.- Deuxième point, les sommes en question n'ont pas servi à se promener dans la rue. Elles sont en réserve. Elles sont en provision.

Mme DEBAECKER.- Non, il n'y en a plus que la moitié.

M. le Maire.- Elles sont en provision, Madame.

Mme DEBAECKER.- Il n'y a plus que la moitié de la provision de l'augmentation des impôts de 2002.

M. le Maire.- Je crois que vous n'avez pas bien suivi l'évolution.

Mme DEBAECKER.- J'ai très bien suivi.

M. le Maire.- Non, c'est trop simple de schématiser. Tout à l'heure, vous n'étiez pas là, j'ai dit à vos collègues....

Mme DEBAECKER.- Je sais, on m'a dit.

M. le Maire.- ... que nous allons faire un point sur les contentieux. Nous vous montrerons que vos affirmations sont à la limite de la vérité. Cela, vous le verrez par la présentation que nous vous ferons à ce moment-là.

Mme DEBAECKER.- A la limite de la vérité, pour moi c'est la vérité.

M. le Maire.- Je pense que je serais à votre place un peu plus modeste, concernant les contentieux dont nous avons hérités de votre mandature.

Mme DEBAECKER.- Il n'y a pas une question de modestie. Il y a une question de réalité financière.

M. le Maire.- Disons, humilité, car vous nous avez transmis un témoin avec deux contentieux...

Mme DEBAECKER.- Vous l'avez suffisamment mis dans la presse.

M. le Maire.- ... qui n'étaient pas forcément faciles à régler. Vous verrez que nous avons bien avancé. Seulement, en ce qui

concerne le stationnement, nous avons été obligés de verser des sommes importantes, que nous attendons en retour depuis votre appel, face à la décision qui a été prise par le tribunal.

Mme DEBAECKER.- Ce n'est pas en responsabilité de ce problème. C'est vous qui avez annulé le contrat avec les Fils Géraud. Ce n'est pas moi.

M. le Maire.- Et concernant le parking Saint-Germain...

Mme DEBAECKER.- C'est énorme !

M. le Maire.- C'est bien vous qui gériez ce dossier.

Mme DEBAECKER.- C'est vous qui avez stoppé le contrat avec la société de gestion des parkings. Ce n'est pas moi.

M. le Maire.- Non, le contentieux a démarré avant cela. Il a démarré à votre époque.

Mme DEBAECKER.- Il y avait un certain nombre de problèmes à résoudre. Il n'y avait pas de contentieux. Vous les avez générés. Rien à voir.

M. le Maire.- Vous êtes en train de réécrire l'histoire. On vous la rappellera à l'occasion de la réunion de travail que nous ferons sur les contentieux de la ville. Et chacun y trouvera sa vérité.

Mme DEBAECKER.- Non, pas chacun sa vérité. Il y a une vérité au niveau comptable.

M. le Maire.- Ce n'est pas la même. Nous n'avons pas la même que la vôtre, manifestement.

Mme DEBAECKER.- Vous aviez bien 4 millions de réserve que vous avez diminués de moitié ? Et il n'y en a plus que 2. C'est vrai ou pas ?

M. le Maire.- On vous le montrera.

Mme DEBAECKER.- C'est vrai ou pas, cela ?

M. le Maire.- On vous le montrera.

Mme DEBAECKER.- Il n'y a pas à me montrer. C'est évident. C'est dans l'annexe du budget, le reste des provisions. Si on compare avec les provisions initiales qui avaient augmenté, généré l'augmentation d'impôts pour le contentieux...

M. le Maire.- Bien sûr.

Mme DEBAECKER.- Donc, il n'y a bien que la moitié.

M. le Maire.- Et alors ?

Mme DEBAECKER.- Donc, on a bien utilisé la moitié de la provision qui était faite pour le contentieux à autre chose. On n'a pas baissé les impôts pour autant. On est d'accord là-dessus ? C'est une réalité comptable.

M. le Maire.- On les a ramenés de combien à combien ?

Mme DEBAECKER.- De 4 à 2 millions d'euros. Même plus, 4,4.

M. le Maire.- Non, en pourcentage.

Mme DEBAECKER.- On s'en fiche du pourcentage. Les valeurs absolues sont très intéressantes. Cela veut dire que la moitié de la réserve, de la provision a servi à autre chose qu'à gérer le contentieux. C'est évident. Cela fait des années que cet argent, maintenant dix ans que cet argent est ponctionné aux Nogentais tous les ans, ces augmentations qui ont été faites de 4 millions d'euros à l'époque, tous les ans les Nogentais ont continué à donner 4 millions d'euros. Evidemment, on a pu se permettre de faire des choses utiles ou inutiles. Mais c'est la réalité comptable. Vous pouvez raconter ce que vous voulez, mais vous ne pouvez pas dire le contraire de cela. Maintenant, les menaces, Madame un petit peu de modestie parce que vous allez voir ce que vous allez voir, j'ai déjà tout entendu là-dessus.

M. le Maire.- Vous savez comment nous solderons ce contentieux ? Vous le savez ?

Mme DEBAECKER.- Je ne sais pas. De toute façon, c'est l'inconnu. M. DELLMANN a raconté tellement de mensonges, tellement de provocations dans cette affaire. Il va nous ressortir quelque

chose sans doute un jour. Le problème du contentieux du parking Saint-Germain n'était pas drôle. Cela date de 1998. Je vous rappelle que cela fait quand même un bail maintenant. Cela fait 14 ans.

M. le Maire.- Bien sûr.

Mme DEBAECKER.- Et pendant ce temps, on a ponctionné 4 millions d'euros chaque année aux Nogentais au prétexte qu'il fallait financer le contentieux du parking Saint-Germain.

M. le Maire.- Pas du tout. Je rêve ! 4 millions tous les ans ? C'est cela ? Ecoutez, vous me donnez une bonne raison pour refaire un point sur cette affaire et vous montrez qu'a priori vous avez une façon particulièrement simplifiée de présenter la situation, mais on va vous faire un résumé.

Mme DEBAECKER.- Pour les Nogentais, ce n'est pas simplifié d'être ponctionné ainsi toutes les années, depuis tant d'années.

M. le Maire.- Vous m'avez fait le coup en 2008. Vous voyez ce que cela a donné par la suite. Ce type d'affirmation, on en parlera à l'occasion du point que nous ferons. Nous publierons le point sur les contentieux de façon à ce que tout le monde connaisse les chiffres de cette affaire.

Sur ce, je peux vous garantir que si nous n'avons pas été obligé de payer les 6 millions d'euros de cette affaire, moins l'assurance, moins la couverture en assurance, c'est peut-être parce que M. DELLMANN et d'autres ont travaillé sérieusement avec nos conseils pour faire en sorte que, même si la procédure a duré, il se trouve qu'aujourd'hui nous n'avons toujours pas été condamnés.

Mme DEBAECKER.- On n'a rien payé non plus. Heureusement que M. DELLMANN a fait tout ce qu'il fallait pour que l'on paye le moins possible. Cela me paraît évident, non ?

M. le Maire.- Vous avez trouvé la bonne raison de ne pas voter le budget. C'est très bien.

Mme RENOUIL.- Je voulais juste dire une petite précision pour tout le monde. Notre taux d'imposition aujourd'hui est en dessous de la moyenne de la strate, c'est-à-dire, qu'il est inférieur à la moyenne du taux d'imposition des villes de la même taille que nous.

Mme DEBAECKER.- On peut parler aussi là-dessus ? On peut se gargariser d'être dans la moyenne, au-dessus de la moyenne, mais la France n'est pas du tout dans cette situation. Elle va mal. Et les collectivités vont mal. On ne peut pas se réclamer d'être dans la moyenne, au-dessus, en dessous. Il faut baisser les dépenses. Il faut baisser les charges. Il faut baisser les impôts. Les gens ne peuvent plus payer.

M. le Maire.- Très bien. Nous avons pensé qu'il fallait à la fois garder les services publics au bon niveau et en même temps optimiser les dépenses et les recettes. C'est modestement ce que nous avons essayé de faire. Jusqu'à preuve du contraire, je pense que beaucoup de villes essaient de faire la même chose que nous, plutôt que de mettre la clef sous le paillason et de rendre à chacun sa liberté pour le scolaire, les crèches, la culture, le social, etc. Pour les associations, je tiens à vous dire qu'il est anormal que nous maintenions la même somme depuis des années. C'est anormal. On pourrait aussi baisser. On peut vous trouver une liste d'économies potentielles très importantes. Seulement, je ne pense pas que ce soit ce qu'attendent un certain nombre de familles nogentaises.

Mme DEBAECKER.- Ceux qui ont les moyens, oui ils peuvent effectivement, mais ceux qui ne les ont plus...

M. le Maire.- Madame DEBAECKER, s'il vous plaît, nous avons voté. Le budget est adopté, que ce soit le budget annexe, comme le budget principal. Nous allons poursuivre la séance de ce Conseil municipal en passant à des délibérations très importantes pour nous.

13/32 - Exercice 2013 - Vote des taux d'imposition - Vote du produit fiscal

M. le Maire.- Au risque de déplaire, d'abord le vote des taux d'imposition et du produit fiscal.

(Mme RENOUIL présente la délibération)

M. le Maire.- Bien.

(Il est procédé au vote)

Le Conseil Municipal par 32 voix pour, dont 8 pouvoirs (MM. DELLMANN, FONTAINE, Mmes MATRUCHOT, RENOUX, M. SAJHAU, Mmes JOFFET, FONTAINE, M. MASTROJANNI) et 1 abstention (le pouvoir de M. ARAZI).

13/33 - Exercice 2013 - Subventions allouées en faveur des associations

(M. HIRT et Mme NATAF présente la délibération)

M. le Maire.- Très bien. Y a-t-il des questions sur les associations ? Il n'y en a pas.

Je vais passer au vote.

(Il est procédé au vote)

Le Conseil Municipal par 31 voix pour, dont 8 pouvoirs (MM. DELLMANN, FONTAINE, Mmes MATRUCHOT, RENOUX, M. SAJHAU, Mmes JOFFET, FONTAINE, M. MASTROJANNI) et 2 abstentions (M. GILLES) dont 1 pouvoir (M. ARAZI). M. DELLMANN n'a pas pris part au vote, pour le « Cercle Communautaire de Nogent ».

Je vous remercie.

13/34 - Exercice 2013 - Subventions allouées en faveur des établissements publics locaux et aux délégataires

M. le Maire.- On en a parlé tout à l'heure. Certaines sont des subventions pour délégation de service public. D'autres sont des soutiens à La Scène Watteau, Balt'ard contemporain qui est une biennale d'art contemporain, au CCAS. Y a-t-il des questions ?

M. GEIB.- Je m'abstiens sur ce budget. J'estime que pour le CCAS, on ne fait pas assez d'effort.

M. le Maire.- Très bien.

(Il est procédé au vote)

Le Conseil Municipal par 30 voix pour, dont 8 pouvoirs (MM. DELLMANN, FONTAINE, Mmes MATRUCHOT, RENOUX, M. SAJHAU, Mmes JOFFET, FONTAINE, M. MASTROJANNI) et 3 abstentions (MM. GILLES, DEVYNCK) dont 1 pouvoir (M. ARAZI).

13/35 - Exercice 2013 - Répartition de la subvention départementale 2012 aux associations à caractère scolaire, culturel, social

(Mme NATAF présente la délibération)

M. le Maire.- Y a-t-il des questions sur cette répartition ? Nous avons reçu récemment des éléments pour la suivante du département, pour le sport.

(Il est procédé au vote)

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés.

Merci.

Mme NATAF.- J'ai oublié de préciser que, en ce qui concerne la dotation pour le sport, nous ne la gérons pas. Elle est adressée directement aux associations sportives. Cela ne concerne que ces trois secteurs.

M. le Maire.- Elle a été envoyée directement aux associations sportives, mais après que nous ayons...

Mme NATAF.- Sur proposition.

M. le Maire.- ...que nous ayons été interrogés.

13/36 - Exercice 2013 - Compétence donnée à M. le Maire en matière d'emprunt et de ligne de trésorerie

(Mme RENOUIL présente la délibération)

M. le Maire.- Très bien.

(Il est procédé au vote)

Le Conseil Municipal, par 28 voix pour, dont 7 pouvoirs (MM. DELLMANN, FONTAINE, Mmes MATRUCHOT, RENOUX, M. SAJHAU, Mmes JOFFET, FONTAINE) et 5 abstentions (MM. GILLES, DEVYNCK, GEIB) dont 2 pouvoirs (MM. ARAZI, MASTROJANNI).

13/37 - Création des deux salles de classe situées à l'école maternelle Fontenay

(M. PASTERNAK présente la délibération)

M. le Maire.- Très bien. Y a-t-il des questions ?

(Il est procédé au vote)

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés.

13/38 - Abrogation de la délibération n°11/192 relative à la promesse de constitution de servitudes au profit de la SARL Gambetta

M. le Maire.- M .FONTAINE étant absent, je passe la parole à M. DAVID pour ce rapport.

(M. DAVID présente la délibération)

M. le Maire.- Très bien. Y a-t-il des questions ?

M. GILLES.- Juste un commentaire. Comme on a voté contre, on est très content de cette délibération et on votera avec plaisir pour.

M. le Maire.- Nous n'étions pas obligés de la présenter. J'ai souhaité repasser devant le Conseil pour sanctionner cette décision. Merci.

(Il est procédé au vote)

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés,

13/39 - Acquisition d'une propriété sise 3 rue Ancellet

(M. DAVID présente la délibération)

M. le Maire.- Très bien.

M. GILLES.- Monsieur le Maire, je pense qu'il faudrait perdre l'habitude, systématiquement, d'accorder un plus par rapport aux évaluations des Domaines. Surtout dans le contexte immobilier qui est en train de se freiner, il n'y a aucune raison. Je crois que les prix des

Domaines étaient tout à fait raisonnables. Il n'y a aucune raison de payer plus cher.

M. le Maire.- C'est ce que l'on appelle une négociation de gré à gré qui permet de passer à l'acquisition en vue d'un projet structurant pour la Ville. Cela s'appelle une réserve foncière en vue de ce projet.

(Il est procédé au vote)

Le Conseil Municipal par 30 voix pour, dont 8 pouvoirs (MM. DELLMANN, FONTAINE, Mmes MATRUCHOT, RENOUX, M. SAJHAU, Mmes JOFFET, FONTAINE, M. MASTROJANNI) et 3 voix contre (MM. GILLES, DEVYNCK) dont 1 pouvoir (M. ARAZI).

M. GILLES.- M. ARAZI vote contre.

M. le Maire.- Il vous l'a dit ? Progressivement, il arrive à passer à l'acte !

(Rires)

A titre indicatif, les propriétés qui ont été achetées progressivement depuis les deux dernières années, sont louées au profit de la commune, le temps que le projet se mette en place. Y a-t-il d'autres commentaires ? Merci.

13/40 - Création du nouveau parking Marie Curie - Fixation des tarifs et modification des moyens de paiement du parking du port

(M. PASTERNAK présente la délibération)

M. le Maire.- Ce rapport revient en Conseil municipal puisque, la dernière fois, il y avait eu une erreur sur les tarifs.

M. GEIB.- J'essaie de comprendre de nouveau. La dernière fois, il y avait une erreur. Mais là, pourquoi déjà ont-ils des tarifs aussi différents alors qu'ils sont l'un à côté de l'autre ? Pourquoi le ticket perdu d'un côté vaut 14 euros alors que les 24 heures c'est 14,20 ? Et dans l'autre, le ticket perdu vaut 12 euros et les 24 heures 12 euros ? On va dire qu'il y a une certaine cohérence, voire le mettre plus cher pour éviter que le ticket perdu ne soit pas utilisé pour quelqu'un qui reste

48 heures. Pourquoi ces différences de prix ? Pourquoi ces incohérences ?

M. PASTERNAK.- C'est tout simplement pour demander aux gens d'aller plutôt dans le parking du port, que dans celui de Marie Curie.

M. le Maire.- Le parking du port est en sous-sol. Nous souhaitons faire en sorte que le parking qui sera en surface, soit libéré notamment pour toutes les activités, que ce soit la piscine, le stade, l'hôtel, etc. C'est simplement cela.

M. HIRT.- Je voulais juste, Monsieur le Maire, signaler que les 30 minutes gratuites répondaient à une suggestion formulée par le conseil de quartier du port, dont certains membres sont présents dans la salle. Je pense que l'on peut se satisfaire que cette demande aboutisse.

M. le Maire.- Bien.

(Il est procédé au vote)

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés,

13/41 - Création de vacation pour le conservatoire pour l'animation de mini concerts

(Mme GASTINE présente la délibération)

M. le Maire.- Y a-t-il des questions ? Il n'y en a pas.

(Il est procédé au vote)

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés,

Merci.

13/42 - Modification du tableau des effectifs dans le cadre de la loi n°2012-347 du 12 mars 2012 - Transformation de certains CDD en CDI

(Mme GASTINE présente la délibération)

M. le Maire.- C'est ce que j'avais évoqué tout à l'heure.

(Il est procédé au vote)

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés.

De toute façon, c'est un processus qui a été décidé, vous m'excuserez Monsieur GEIB, par la droite avant de s'en aller.

M. GEIB.- Pour une fois qu'elle a fait quelque chose de bien !

M. le Maire.- Pour une fois !

13/43 - Modification du tableau des effectifs dans le cadre de la loi n°2012-347 du 12 mars 0212 -Titularisation de certains agents non titulaires

(Mme GASTINE présente la délibération)

M. le Maire.- C'est la même loi avec son application. Les deux délibérations se tiennent.

(Il est procédé au vote)

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés.

Je vous remercie.

Point 13/44 - Fixation des tarifs de sacs, pochettes diverses en bâche recyclée

(Mme MUNZER présente la délibération)

M. le Maire.- Merci.

(Il est procédé au vote)

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés.

13/45 - Mise en place pour les séjours avec nuitées d'un règlement intérieur commun au service sports-jeunesse et au club de loisirs et découvertes

(M. RASQUIN présente la délibération)

M. le Maire.- Très bien. S'il n'y a pas de question, nous votons.

(Il est procédé au vote)

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés.

13/46 - Signature d'une convention de partenariat entre la commune et la cité scolaire Edouard Branly relative à l'organisation de la mesure de responsabilisation

(M. RASQUIN présente la délibération)

M. le Maire.- Y a-t-il des questions ?

M. EYCHENNE.- Monsieur le Maire, je voulais ajouter à ce qu'a dit M. RASQUIN, que ce type de dispositif s'intègre pleinement dans le cadre du contrat local de sécurité et de prévention de la délinquance que l'on a signé avec l'Etat et que ces dispositifs, en effet, étaient prévus. On avait abordé ce sujet lors du dernier CLSP.

M. le Maire.- OK.

M. DEVYNCK.- Abstention, je ne suis pas convaincu.

M. le Maire.- Parallèlement à cela, Monsieur EYCHENNE, pour certains faits délictueux, nous avons aussi un dispositif équivalent.

M. EYCHENNE.- Oui, tout à fait. On a en effet un dispositif équivalent de façon à pouvoir recevoir des jeunes qui auraient pu être mis en cause ou qui se seraient mis en cause dans des faits de délinquance avérés sur la ville et que l'on est amené à recevoir avec les parents et la police puisque ce sont, pour la plupart, des mineurs.

M. le Maire.- Bien.

(Il est procédé au vote)

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés.

**13/47 - Approbation de la convention de partenariat
entre la ville de Nogent et l'association Rock N'Nogent**

(Mme MUNZER présente la délibération)

Mme MUNZER.- Je me permets de préciser que j'avais demandé ces tarifs pour les annoncer en Conseil municipal et malheureusement, je ne les ai pas eus.

M. GEIB.- 25 et 35.

Mme MUNZER.- Merci. Donc, 25 euros et 35 euros. C'est le 6 avril prochain. Il reste des places.

M. le Maire.- C'est bien lancé ?

Mme MUNZER.- Oui.

M. le Maire.- Actuellement, je crois qu'il n'y a pas de mal de...

Mme MUNZER.- Oui, il n'y a pas mal de réservations. Beaucoup de gens nous font part du fait qu'ils sont très contents de revoir un concert au Pavillon Baltard. Mais la Ville n'est pas organisatrice, elle est simplement partenaire.

M. le Maire.- Bien.

(Il est procédé au vote)

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés.

13/48 - Approbation de la convention relative à l'organisation du festival de l'Oh, 25 et 26 mai 2013

(Mme MUNZER présente la délibération)

M. le Maire.- Très bien.

(Il est procédé au vote)

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés.

13/49 - Tarifs de location de salles municipales pour l'organisation de réunions politique pendant les périodes préélectorales

(Mme NATAF présente la délibération)

M. le Maire.- Nous avons essayé d'être à la fois le plus souple possible et de donner des possibilités équivalentes à toutes les candidatures. Sachant que, bien sûr, dans la phase préliminaire, la deuxième est vraiment dans la période électorale pure. Les trois mois précédents, certaines listes peuvent demander une fois une salle, d'autres trois fois. C'est quelque chose que l'on voulait mettre en place de façon un peu plus claire que ce qu'il se passait jusqu'à présent.

M. GILLES.- Monsieur le Maire, je fais écho de la position de M. ARAZI qui a dû probablement l'exprimer en commission. Il trouve que c'est un peu gênant par rapport aux petites formations. Autant les grandes formations qui, de toute façon, ont des financements qui arrivent du national, n'ont pas trop de difficultés, mais les formations locales et je pense que c'est notamment le cas de la sienne...

(Rires)

... mais cela peut être le cas d'autres aussi, n'ont pas ce genre de facilité financière. C'est vrai qu'imposer 130 euros dès la deuxième réunion, c'est un peu discriminatoire par rapport aux petites formations qui n'ont pas la capacité financière à le faire. Voilà, à ce titre il votera contre. C'est vrai que je trouve que ces arguments ne sont pas complètement en dehors de la réalité.

M. le Maire.- Je peux vous dire que j'ai vérifié dans les villes voisines, quels dispositifs étaient mis en place. En dehors de la salle que vous êtes obligé dans la période purement électorale d'attribuer aux candidats, le reste est géré comme toute association, dans la mesure où ces dépenses sont intégrées dans les comptes de campagne directement. Nous avons essayé vraiment d'ouvrir un peu plus en proposant ce choix, y compris les trois mois avant l'élection. S'il le faut, moi je suis prêt à me cotiser pour que M. ARAZI puisse réserver une salle.

Mme DEBAECKER.- N'en faites rien !

M. le Maire.- C'est vrai, il ne faut pas laisser une liste si importante... au niveau des idées je parle !

(Rires)

Je n'avais pas fini ma phrase. Ce qui me retient, c'est quand même mon expérience.

M. GILLES.- On prend acte de votre engagement de cotiser.

M. le Maire.- A cette heure, c'est plutôt une divagation !

M. GILLES.- J'ai quand même une petite question. Il est marqué "dans les trois mois précédents". Cela veut donc dire que si quelqu'un se déclare candidat trois mois et que, finalement, il ne présente pas de liste, on lui imposera la première réunion à titre rétroactif.

M. le Maire.- Pourquoi ? Non. Pour la première réunion, il ne paie pas.

M. GILLES.- Pour la réunion dans la période préélectorale...

M. le Maire.- Oui, trois mois.

M. GILLES.- Si effectivement quelqu'un envisage de faire une liste et qu'au dernier moment il ne présente pas de liste, parce que soit il ne trouve pas, soit il s'allie à quelqu'un d'autre, comment allez-vous régler le problème ?

M. le Maire.- Il n'y aura rien. De toute façon, c'est une association. Souvent, c'est une association.

M. GILLES.- Cela peut être une personne physique qui dit qu'elle va se présenter.

M. le Maire.- On a pensé surtout à l'élection qui arrivait. On pourra l'étendre peut-être aux candidatures uniques dans certaines autres élections. Pour l'instant, vous savez...

M. GEIB.- S'il est tout seul, il ne va pas faire de réunion à mon avis !

(Rires)

M. GILLES.- La question est qu'il suffit d'avoir dix personnes qui disent vouloir se présenter. Cela fait dix salles gratuites. A la fin, les dix personnes se mettent ensemble.

M. le Maire.- Elles n'en ont plus qu'une seule pour la période électorale.

M. GILLES.- Mais elles ont eu dix salles dans la période préélectorale.

M. le Maire.- A la limite, pourquoi pas. Cela ne me gêne pas. Ce ne sont pas des personnes. Ce sont des listes issues d'associations. M. ARAZI nous a bien annoncé qu'il avait transformé sa structure en association.

Mme DEBAECKER.- Vous ne pensiez qu'à lui en faisant cette délibération ?

M. le Maire.- Forcément, je ne pense qu'à lui !

(Rires)

En vue d'une élection municipale, en général ce que nous demanderons c'est quelle association porte cette liste. C'est tout. Et là, il y aura un mandataire, etc. On le mettra sous la forme de l'association. Ce n'est pas une personne ainsi, qui peut venir la fleur au fusil en disant : je vais me présenter au Conseil municipal.

Mme NATAF.- Ce n'est pas le même tarif dans ce cas.

M. le Maire.- Mais cela n'arrive pas souvent. De toute façon, notre collègue M. ARAZI dit toujours nous. Ils sont forcément deux au minimum. Forcément ! Nous avons noté le vote contre de M. ARAZI.

(Il est procédé au vote)

Le Conseil Municipal par 31 voix pour, dont 8 pouvoirs (MM. DELLMANN, FONTAINE, Mmes MATRUCHOT, RENOUX, M. SAJHAU, Mmes JOFFET, FONTAINE, M. MASTROJANNI) et 1 voix contre (M. ARAZI).

Merci.

13/50 - Vœu du Conseil municipal pour que le zoo de Vincennes soit baptisé Parc zoologique de Paris Vincennes

M. le Maire.- Nous avons été sollicités par les villes voisines du parc zoologique, suite non pas à la décision, puisqu'elle n'est pas encore prise, mais suite au projet du ministre auquel est rattachée la rénovation et la création d'une dimension internationale pour le zoo de Vincennes. Il prévu de proposer que ce zoo soit dénommé Parc zoologique de Paris. Un certain nombre de personnes se sont émues de ce changement de nom, puisque ce zoo est connu sous le nom de zoo de Vincennes, du bois de Vincennes bien sûr, mais de Vincennes. La proposition des villes voisines notamment Vincennes, serait que, comme déjà actuellement l'hippodrome, s'appelle Hippodrome de Paris-Vincennes, le zoo s'appelle le Parc zoologique de Paris-Vincennes. Voilà ce qu'il est proposé au niveau du vœu qui consiste à faire en sorte que l'on parle bien du site et à la fois de la ville de Paris qui en est le gestionnaire. Voilà ce que je souhaitais vous proposer, suite aux discussions que j'ai eues avec mes collègues de Vincennes et de Saint-Mandé.

Y a-t-il des remarques ?

M. GILLES.- On pourrait proposer aussi que l'aire des gens du voyage s'appelle Paris Vincennes.

M. le Maire.- Elle l'est déjà. Elle est déjà Paris Vincennes. Mais nous ferons tout ce qui est en notre pouvoir pour faire en sorte que cette erreur soit réparée et qu'il n'y ait pas une utilisation de ce type dans le Bois de Vincennes. Nous étions un certain nombre samedi matin, réunis sur le site. Je peux vous dire que si vous allez sur ce site,

vous verrez que, réellement, il est inapproprié pour ce type d'hébergement. Il y a une procédure que nous avons lancée solidairement contre la délibération de la Ville de Paris qui crée ce projet, l'intitulé d'ailleurs est assez intéressant, la reconquête arborée et paysagère du Bois de Vincennes. Après, il y a un sous-titre : création d'une aire de 28 places pour les gens du voyage. Nous avons décidé d'attaquer la décision. Mais parallèlement à cela, j'ai demandé au niveau de Paris Métropole que le principe de l'accueil des gens du voyage soit réfléchi au niveau de la métropole et non pas ville par ville, avec une addition de petits sites comme celui-là.

Pourquoi ? Il y a l'expérience qui veut cela. Chacun d'entre vous se rappelle de l'arrivée des gens du voyage sur la Plaine de Mortemart, aux alentours des abords du parc du Tremblay, etc. Ils ne viennent pas à 10, 20 ou 30. Ils viennent beaucoup plus nombreux que cela ! J'en ai rencontré quelques uns qui me disaient : cela ne servira à rien parce que nous ne viendrons pas sur un site pareil. Il est éloigné de 5 kilomètres des écoles. Il y aura un car de ramassage scolaire qui viendra prendre les enfants le matin et les ramener le soir. Nous sommes à côté de l'hippodrome de Vincennes et a priori ce n'est pas une proximité qui nous plaît. Et quand nous nous déplaçons, nous nous déplaçons non pas à 20 ou à 15, mais parfois à 50 ou 60. Il nous faut des aires d'accueil beaucoup plus dimensionnées et en rapport avec ce que nous souhaitons. Donc, vous voyez que même les intéressés discutent de l'opportunité de la création d'un tel site. Nous y travaillons. Les pétitions seront particulièrement nombreuses que ce soit à Nogent, à Vincennes, etc. Il n'y a qu'une ville qui ne s'est pas jointe à nous, c'est la ville de Fontenay. Peut-être qu'elle se sent moins concernée que les autres villes. En tout cas, les Nogentais sont particulièrement sensibilisés à cette création comme les autres habitants. Nous ferons tout en tout cas pour faire en sorte que ce projet ne soit pas conduit jusqu'à sa réalisation. Nous pensons que prendre le problème de façon plus globale pourrait peut-être permettre de trouver des solutions beaucoup plus adaptées à l'attente des gens du voyage.

M. PASTERNAK.- Juste pour mémoire, vous dire que la Ville de Paris a voté un budget de 5 millions d'euros pour ce projet. Il est en de même pour le bois de Boulogne.

M. le Maire.- Voilà.

Etes-vous d'accord pour que l'on envoie ce vœu ? On va l'envoyer au ministre et puis on verra la suite qui sera donnée à cela.

(Il est procédé au vote)

Le Conseil Municipal par 30 voix pour, dont 8 pouvoirs (MM. DELLMANN, FONTAINE, Mmes MATRUCHOT, RENOUX, MM. ARAZI, SAJHAU, Mmes JOFFET, FONTAINE) et 2 abstentions (M. GEIB) dont 1 pouvoir (M. MASTROJANNI).

13/51 - Compte rendu des décisions du Maire prises en vertu de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales

M. le Maire.- Dernier rapport, les décisions prises par le Maire. Y a-t-il des questions ?

Mme DEBAECKER.- *(hors micro)* La médiation canine, je ne savais pas que cela existait ! Médiation canine au prix de 1.800 euros.

M. le Maire.- Tous les ans, une fois par an, nous passons un accord avec une association, Vert de ville, qui va au-devant des propriétaires de quatre patés pour leur expliquer qu'il s'agit quand même de vivre en société et puis d'essayer de faire en sorte que ce ne soit pas le chien qui soit coupable des déjections canines, mais que le maître ait une certaine responsabilité. Cela a l'air de marcher. Trois mois après, on voit les résultats. Et puis après, cela se dégrade jusqu'à l'opération suivante de promotion de ces comportements en ville avec les bêtes.

Y a-t-il d'autres questions ?

Mme HESLOUIN.- Pourquoi achète-t-on des convecteurs pour l'école Victor Hugo ?

M. le Maire.- C'est simplement pour les mettre aux normes.

Mme DELANNET.- Ce sera à l'espace Marie Curie. Mais elle doit garder le nom de Victor Hugo, parce que l'on ne peut pas la débaptiser. Elle doit garder le même nom. Mais ce sont des convecteurs pour l'espace Marie Curie.

M. le Maire.- Comme les convecteurs de Marie Curie provisoire ne sont plus aux normes, il a fallu les mettre aux normes par cette opération.

Mme DELANNET.- On doit garder le nom de Victor Hugo.

M. le Maire.- L'école restera Victor Hugo.

Il n'y a plus de question.

Je vous remercie de votre présence et de ce travail.
C'était important pour notre Ville. Merci.

L'Ordre du Jour étant épuisé, la séance est levée à 23h15

Jacques J.P. MARTIN
Maire de Nogent-sur-Marne
Conseiller Général du Val-de-Marne
Président de la Communauté d'Agglomération
de la Vallée de la Marne